



LA VIE QUOTIDIENNE À STAVELOT-MALMEDY AUTOUR DE L'AN MIL

MOINES & SOCIÉTÉ
À TRAVERS LES *MIRACULA REMACLI*

par

Philippe GEORGE⁽¹⁾

Le récent passage du millénaire a à nouveau attiré l'attention sur l'an mil. Des expositions ont été organisées⁽²⁾ et l'Institut Archéologique Liégeois y a apporté sa participation par le prêt d'œuvres d'art issues de ses collections, mais aussi par différentes contributions scientifiques rédigées par ses membres⁽³⁾.

Un domaine qui passionne autant le grand public que l'historien est celui de la vie quotidienne au Moyen Âge. La difficulté est grande en effet d'imaginer l'homme médiéval dans toutes ses actions et dans son mode général de vie.

À chaque évocation d'une époque, l'anachronisme guette le chercheur. Parfois un certain éclectisme est trompeur dans la reconstitution du passé : en effet certaines régions ou certaines époques sont mieux documentées sur

(1) Le présent article a fait l'objet d'une communication à la tribune de la Société des Bibliophiles Liégeois le 19 avril 1994.

C'est pour nous un plaisir de le dédier à nos amis Dominique Iogna-Prat, Guy Lobrichon et Christian Sapin, pour les remercier du cordial accueil qui nous fut réservé au Centre d'Etudes Médiévales d'Auxerre en 1999 et pour les féconds contacts scientifiques entretenus depuis lors entre Auxerre, l'Université de Liège et *Malmedy. Art & Histoire*.

(2) Quelques exemples parmi beaucoup d'autres : Actes du Colloque *Hugues Capet 987-1987. La France de l'an Mil. Religion & culture autour de l'an mil. Royaume capétien et Lotharingie*, Paris, 1990; Catalogue de l'exposition *Vor dem Jahr 1000. Abendländische Buchkunst zur Zeit der Kaiserin Theophanu*, Cologne, 1991; *Lotharingia. Une région autour de l'an mil*, Saarbrücken, 1995; RICHE (P.), *Les grandeurs de l'an mille*, Paris, 1999; *L'Europe de l'an mil*, éd. RICHE (P.), CAILLET (J.-P.), GABORIT-CHOPIN (D.), PALAZZO (E.), Collection Zodiaque, 2000; *Blois, un château en l'an mil*, Blois, 2000.

(3) Liège. *Autour de l'an mil, la naissance d'une principauté (X^e-XII^e siècle)*, ouvrage collectif, Liège, Trésor de la Cathédrale de Liège, 2000.

l'alimentation, la mode, l'armement ou le paysage architectural. D'où le danger de créer sur papier des individus irréels et artificiels, faits de bric et de broc : les hommes, les attitudes mentales, les objets ont existé mais dans des lieux différents; associés ils créent des êtres hybrides et un contexte coupé de toute réalité historique. On fabrique du virtuel avec du réel! Vraiment, appréhender la vie quotidienne dans tous ses détails exige une profonde érudition tous azimuts. Si l'archéologie fait des progrès considérables, les textes demeurent ce qu'ils sont : trop rares...

Pour l'histoire de l'abbaye de Stavelot-Malmedy autour de l'an mil, on a la chance de conserver des textes hagiographiques vraiment exceptionnels : les *Miracles* de saint Remacle. Ils appartiennent à un genre littéraire spécifique, l'hagiographie, dans laquelle nos régions ont excellé⁽⁴⁾. Ces textes tendent à sublimer leur héros – le saint – et, à travers lui, le ou les lieux de culte importants. Entre propagande et publicité, le culte du saint est renforcé par la description des miracles survenus par son intercession; leur nombre et leur spécificité font du saint le meilleur guérisseur des maux du Moyen Age. Une thaumaturgie qui se prolongera au-delà du XV^e siècle : le Moyen Age, sur ce point, eut la vie particulièrement longue.

Mais surtout, à travers ces textes, parfois les premiers que l'on possède sur tel lieu ou telle contrée, la vie quotidienne s'étale, incomplète mais pittoresque, avec beaucoup de ses détails, ses coups de lumière inattendus, ses curieux tableaux émaillés de lacunes...

LES *MIRACULA REMACLI* ET LE DÉBUT D'UNE ÉPOPEE

C'est à la demande d'Airic, abbé de Cornelimünster, que fut entrepris entre 851 et 861 la rédaction des *Miracula sancti Remaculi*. Cette œuvre anonyme, fruit de la collaboration de plusieurs moines, se répartit en deux livres et se poursuit jusqu'à la fin de l'abbatit de Ravenger de Stavelot (980-1008)⁽⁵⁾. C'est une mine de renseignements d'ordre divers «sur la vie

(4) Sur ce genre littéraire, notre article «Les Miracles de saint Quirin de Malmedy, un livret médiéval au cœur du XVI^e siècle», *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, t. CLXIII, 1998, p.1-29.

(5) *Miracula Remaculi* (BHL 7120-7138) Éditions : SURIUS, *De probatis sanctorum historiis*, t. V, Cologne, 1574, p. 29-39; Édition incomplète dans MABILLON, *AA. SS. O.S.B., saec. II*, p. 494-499, 2^e éd. p. 473-478; BOUQUET, *Recueil des Historiens des Gaules*, t. IX, p. 113-114. Extraits publiés par HOLDER-EGGER (O.), *MGH, SS.*, t. XV, 1877, p. 433-443. Édition complète par VELDIUS (J.), *AA. SS. Septembris*, t. I, Anvers, 1746, p. 696-721

et les mœurs de l'époque»⁽⁶⁾; le grand érudit allemand Auguste Potthast n'hésite pas à parler, avec un brin d'emphase, d'une des sources les plus importantes de l'histoire de l'Allemagne⁽⁷⁾.

De l'étude de critique interne du texte, Sylvain Balau distingue deux parties dans le Livre I⁽⁸⁾. L'auteur de la première partie (L. I, c. 1-17 et c. 30-31) est un moine de Stavelot, entré peu avant 827 au monastère⁽⁹⁾ et sans doute différent de celui qui rédigea la *Vita Remaculi Prima*; il écrivit après 851, date de la translation de saint Hermès de Renaix à Cornelimünster (*Miracula*, c. 31), et le reste fut rédigé par un autre scribe peu de temps après la visite de Lothaire II en 858-861 à Stavelot.

Le Livre II des *Miracula*, œuvre de plusieurs rédacteurs, s'étend jusqu'à la fin de l'abbatit de Ravenger (980-1008). L'invasion normande y est abondamment traitée; allusion est faite à l'abbatit d'Odilon (938-954) au c. 23, à celui de Ravenger au c. 60, et nous avons ajouté une mention chro-

(= GHESQUIÈRE, *AA. SS. Belgii*, t. III, 1785, p. 473-519, sans le chapitre 13 du Livre I). Nous adoptons la division en chapitres et la numérotation imposées par Veldius dans son édition, soit L. I, c. 1-32 et L. II, c. 1-67; la numérotation des chapitres est différente selon les manuscrits, comme il l'explique (*AA. SS. Septembris*, t. I, p. 696; L. I, c. I-XIX et p. 704-705; L. II, c. I-XX). Commentaires : D'HAENENS (A.), *Les invasions normandes en Belgique au IX^e siècle. Le phénomène et sa répercussion dans l'historiographie médiévale*, Louvain, 1967 (UCL, 4^e série, Fasc. 38), p. 190-191; GENICOT (L.) & TOMBEUR (P.), (sous la direction de -), *Index scriptorum operumque latino-belgicorum Medii Aevi. Nouveau répertoire des œuvres médiolatines belges*, t. I, (VII^e-X^e siècle), par STAINIER (A.), Bruxelles, 1973, p. 77-79 et t. II, 1976, p. 211; PHILIPPART (G.), «Le manuscrit hagiographique latin comme gisement documentaire. Un parcours dans les *Analecta Bollandiana* de 1960 à 1989», *Manuscrits hagiographiques & travail des hagiographes. Études réunies et présentées par HEINZELMANN (M.)*, Sigmaringen, 1992, p. 47; range BHL 7127-28 dans «l'hagiographie journalistique» du X^e siècle belge, a repéré 7 manuscrits et juge l'édition insuffisante; 1860 mots.

Sur l'histoire antérieure de l'abbaye, notre article «Autour de Stavelot-Malmedy (VII^e-IX^e siècles)», dans *Publications de la section historique de l'Institut Grand-Ducal luxembourgeois*, t. CXVII, 2000, p. 317-338.

(6) BALAU (S.), *Les sources de l'histoire de Liège au Moyen Age*, Bruxelles, 1903, p. 65; expression reprise par BAIX (Fr.), «La légende dorée de saint Remacle», *Bulletin de la Société Royale le Vieux-Liège*, 1950, p. 465-471.

(7) D'après KURTH (G.), «Notice sur la plus ancienne biographie de saint Remacle. Pour servir à l'histoire des supercheries littéraires», *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, 4^e série, t. III, 1876, p. 357.

(8) BALAU, *Les sources*, op. cit., p. 66-67.

(9) *Miracula*, c. 7 : Diplôme de Louis et de Lothaire de 827 pour rétablir la discipline à Montier-en-Der. L'auteur ne fait pas partie des Anciens de Stavelot qui partent pour Montier. BALAU, *Les sources*, op. cit., p. 66-67.

nologique supplémentaire qui pourrait être déduite du c. 58 : un *terminus ad quem* de 1029⁽¹⁰⁾.

Dans le prologue du Livre I, l'auteur insiste – *topos* hagiographique – sur la critique de ses sources : soit il a de ses yeux vu les miracles, soit ses témoins sont des gens dignes de foi⁽¹¹⁾. Les recueils de miracles se constituent généralement de cette manière.

LA LÉGENDE DORÉE DE SAINT REMACLE

Ce que François Baix appelait «la légende dorée» de saint Remacle est passionnante. Jamais jusqu'à présent la description des miracles n'a fait l'objet d'une traduction et d'une analyse complètes. Il nous a paru intéressant et très commode d'en donner ci-après un bref résumé, chapitre par chapitre⁽¹²⁾, avant d'en entreprendre l'étude exhaustive.

Livre I

Sans permission, Joseph le Bossu laisse son cheval brouter l'herbe du champ de son voisin. Frappé par la foudre et brûlé, Joseph se tord de douleur sur le pavé de l'église abbatiale de Stavelot. Il obtient sa guérison devant la châsse du saint (c. 1-2). Un prisonnier est délivré de ses chaînes à la vue de la châsse de saint Remacle (c. 3). Une aveugle de Hesbaye a une vision nocturne : elle doit se rendre à la fontaine de saint Remacle ; là elle

(10) Cf. note 62.

(11) *Nec alia, nisi ea quae relatu veracium hominum didicimus, vel ipsi oculis perspeximus, dicere volumus, ne culpa mendaci arguamur.* Même si c'est un cliché hagiographique connu, rarement nous avons vu pareille insistance des auteurs à travers le texte. Jean-Louis Kupper émet l'hypothèse qu'il faut mettre ce souci en parallèle avec le nombre croissant de témoins mentionnés dans les chartes, d'autant plus que les scribes des chartes et ceux des *Miracula* pourraient souvent ne faire qu'un. L'éditeur des AA. SS. (p. 704 note a) constate l'absence du Prologue dans deux autres manuscrits et ne pense pas qu'il fut composé par le premier auteur de ce Livre. Ce Prologue pourrait très bien avoir été écrit par le moine chargé de rassembler l'ensemble des récits miraculeux sur Remacle sous l'abbatit d'Odilon (938-954) ou de Ravenger (980-1008). Jusqu'à présent la prudence, l'humilité et l'impéritie de l'auteur n'ont pas été mis en parallèle avec la lettre de Notger/Hériger à Wérinfride (954-980) qui se plaignait de ne disposer d'aucun texte convenable sur le saint patron stavelotain. D'autres arguments plaident en faveur de cette hypothèse : l'adresse du moine à l'abbé (*abbatum serenissime*) et l'utilisation de l'expression *gesta sancti Remacii*.

(12) Nous avons volontairement maintenu le découpage opéré par l'éditeur en chapitres puisqu'il s'agit généralement d'histoires différentes d'un chapitre à l'autre. Cf. aussi note 4.

- 19 -
boit, se lave les yeux et recouvre la vue (c. 4). Amulgerus travaille un dimanche à la récolte des blés. Un fétu le rend borgne et il perd aussi l'usage de l'autre oeil. Après plusieurs pèlerinages, une révélation nocturne l'incite à se rendre au mausolée de saint Remacle. Celui-ci respandit d'une clarté remarquable. Après s'y être prosterné, Amulgerus se lève et part guéri (c. 5-6). Louis le Pieux (814-840) apprend la guérison de l'aveugle. Ce dernier lui est présenté et lui raconte sa guérison miraculeuse. L'empereur rend grâce à Dieu et baise pieusement les yeux du miraculé (c. 7). L'abbé de Stavelot, avec l'aide de quelques moines parmi les plus anciens, entreprend de rétablir la règle monastique à Montier-en-Der⁽¹³⁾. C'est l'occasion d'y faire connaître la *Vie* de saint Remacle et, de commun accord avec les chanoines qu'ils sont venus inviter à la réforme, ils célèbrent la fête du saint. Un perclus des pieds est guéri pendant la nuit. Il avait eu une vision céleste qui le pressait de se rendre auprès des moines de Stavelot de séjour à Montier, pour recouvrer la santé (c. 8). Le malade, qui passe la nuit dans l'église, voit saint Remacle, beau et brillant comme un ange, qui lui tend la main et le guérit ; cette guérison survient juste avant la célébration des laudes (c. 9). Une muette, du nom de Hrodlinidis, retrouve la parole à la veille de la fête de saint Remacle alors qu'elle est en prière pendant la nuit dans l'église (c. 10). Un homme a injustement obtenu une terre appartenant aux moines de Stavelot. Accompagné de faux témoins, il jure qu'elle lui appartient ; il invoque le secours du saint, mettant en gage ses cheveux et sa barbe s'il n'était pas dans son droit ; à l'instant, il perd cheveux et barbe et, la nuit suivante, il tombe malade ; ses ongles et ses poils se séparent de son corps. Non seulement il rend la terre usurpée mais il double sa restitution. Cependant il reste toute sa vie chauve et imberbe (c. 11).

Ayant promis un bélier au monastère de saint Remacle, dès qu'il est en vue de Stavelot, poussé par le diable, un homme change d'avis et garde la bête pour lui. En ayant consommé la chair, il se ressouvient brusquement de son vœu et est alors châtié : il devient horrible d'aspect et repoussant. Il

(13) SEMMLER (J.), «Montier-en-Der au IX^e siècle», dans Actes du Colloque international *Les moines du Der 673-1790*, organisé par P. CORBET, Joinville-Montier-en-Der (1998), Langres, 2001, p. 83-93 ; par un diplôme du 12 février 827, les empereurs Louis et Lothaire, à la demande de l'abbé Audon, rétablissent à Montier-en-Der (Diocèse de Châlons-sur-Marne) la vie monastique selon la Règle de saint Benoît cf. WAUTERS (A.), & alii, *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique*, Bruxelles, t. I, 1866, p. 179. Sources analysées par SEMMLER (J.), «Benedictus II : Una regula-una consuetudo», dans *Benedictine Culture 750-1050*, éd. LOURDAUX (W.) & VERHELST (D.), Louvain, 1983 (*Mediaevalia Lovaniensia*, Series I, Studia XI), 1983, p. 21.

reconnaît publiquement sa faute et vit désormais dans la probité (c. 12). Une femme du nom d'Ermenrade, aveugle depuis trois mois, est avertie pendant la nuit par songe qu'elle recouvrera la vue si elle fait un vœu au saint. Pauvre, elle ne peut envoyer qu'une chandelle, qui fut allumée devant le sépulcre de Remacle. Quand celle-ci s'éteint, la vue lui revient (c. 13). Sur son lit de mort, une femme demande à son mari de porter à Stavelot des fibules en argent, comme présent à saint Remacle, pour obtenir son absolution. Le mari, du nom de Lungulfus, oublie la dernière volonté de son épouse et garde l'argent pour lui. Il perd la vue. Il se rend en pèlerinage au tombeau du saint et il y reste une nuit en prière. A l'aurore, il recouvre la vue (c. 14). Un homme de la *familia* du monastère, du nom de Gothusus, avait été blessé par un esprit mauvais pendant son sommeil et était devenu sourd. Un pèlerinage à saint Remacle lui est prescrit pour recouvrer l'ouïe. Il laisse là le bœuf qu'il conduisait, alors que les moines sont occupés à transporter les blés de la mense conventuelle. Il passe la nuit en prière : saint Remacle lui apparaît sous les traits d'un vieillard ; il touche de son bâton la tête du malheureux et ses oreilles, et le délivre de son infirmité. Guéri, Gothusus retrouve son bœuf et reprend son service (c. 15). Alors qu'à la sixième heure il œuvre au semis, Theodradus, membre de la *familia* du monastère, aperçoit un vieillard majestueux aux cheveux blancs qui lui demande de le conduire au monastère. Theodradus répond qu'il ne peut abandonner son travail. À la tombée de la nuit, le vieillard lui réitère sa demande mais Theodradus n'obtempère pas. Alors le vieillard lui inflige un soufflet qui le rend sourd (c. 16). Quelques jours plus tard, Theodradus vient implorer le secours de Remacle devant sa tombe. Il y est guéri la veille d'un dimanche, après une nuit de prière dans l'église ; il voit sortir de l'autel une lumière que le vieillard, celui-là même qu'il avait déjà vu, tient entre ses mains ; il fait le signe de croix et, à l'instant même, il récupère la santé (c. 17). Marche-en-Famenne⁽¹⁴⁾ est cédé au monastère et les habitants y construisent un oratoire en bois ; ils invitent un prêtre à venir le bénir et réclament des reliques de saint Remacle pour lui dédier le sanctuaire. Des reliques leur sont envoyées par l'intermédiaire du prêtre Goderan. Lors de la cérémonie, au moment où le prêtre doit toucher l'autel, une femme du nom de Grimvara offre un linge pour le recouvrir. Elle place son geste sous l'invocation de saint Remacle, espérant s'attacher les faveurs du saint, et souhaite qu'on ne

(14) Pour la bibliographie sur la localité, cf. VAN REY (M.), *Die Lütticher Gaue Condroz und Ardennen im Frühmittelalter. Untersuchungen zur Pfarrorganisation*, Bonn, 1977 (*Rheinisches archiv*, t. CII), p. 767.

change pas ce linge si ce n'est pour le laver (c. 18). Quelque temps plus tard une recluse, attachée au service du sanctuaire, prend la nappe d'autel offerte par Grimvara et la tend sur sa tête. Cet acte téméraire ne reste pas impuni. Rentrée chez elle, traquée par le démon, elle se lave la tête avec de l'eau chaude et se hâte de la recouvrir du drap en question. Tous ses cheveux tombent et il ne lui en reste plus aucun sur la tête. Ce juste châtement pour le vol est accompagné d'une démangeaison prurigineuse, avec des vers qui grouillent de partout sur son corps (c. 19). Elle montre son malheur à tous et demande à Dieu son absolution. Des messagers sont envoyés à Stavelot pour que les moines prient pour sa guérison. Remacle lui rend la santé (c. 20). Des réparations sont envisagées autour du sépulcre du saint. Alors que les artisans discutent, ils voient une substance indéterminée s'élever de la tombe. Celle-ci ne peut être déplacée et l'on creuse péniblement la terre autour. L'opération se fait en cachette, excepté des moines et des maîtres d'œuvre. Comme on commence par fendre la motte de terre qui dépasse, une odeur s'exhale du sépulcre, comme si c'était de l'encens. Cela affole les ouvriers qui s'enfuient. Le coître, percevant le dessein divin, avertit qu'on ne devait rien paver mais que le travail devait être poursuivi avec vigilance, car le saint avait manifesté sa présence. L'odeur se répand alors à l'extérieur et les moines veulent faire connaître partout ce miracle (c. 21). A Chooz-sur-Meuse, une des *villae* de l'abbaye, c'était auparavant la coutume d'établir un moine, non pas parce qu'il manifestait une foi moindre que les autres, mais pour y pêcher et envoyer le produit de cette pêche aux autres frères. Leutfridus, un moine déjà âgé, est commis à cet office. Depuis un an, il s'y fatiguait à la tâche. Quand arrive la fête de saint Remacle, il doit être présent à Stavelot et met tout son zèle pour que sa pêche puisse suffire à tous ses confrères. Il retourne à la Meuse, lance ses filets mais quand il les retire, aucun poisson n'est capturé (c. 22). Le vieil homme, très peiné, se hâte pour se rendre à l'office du saint mais sans pouvoir emporter quelque largesse, fruit de sa pêche. Il traverse le fleuve en bateau⁽¹⁵⁾ et demande au saint pourquoi il ne lui a procuré aucun poisson. «Je préfère me noyer dans le fleuve, lui dit-il, plutôt que d'occasionner des dépenses à mes frères» (c. 23). Alors qu'il réfléchit et s'interroge, le saint l'entend. Le courant de la Meuse se lève et jette dans la barque un grand poisson qu'un des bateliers parvient à ramener sur le rivage et à porter aux moines. Le vieillard exulte

(15) Bibliographie dans SUTOR (M.), *Les conditions de navigation sur la Meuse moyenne à l'époque médiévale*, Publications de la section historique de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg, t. CIV, 1988, p. 11-32.

et se hâte vers Stavelot. Il y raconte sa pêche miraculeuse et tous le félicitent. Le poisson est divisé le jour de la fête de saint Remacle et chaque moine bénit sa portion en se rappelant que l'on peut compter sur le secours de leur saint patron pourvu qu'on le serve avec zèle⁽¹⁶⁾ (c. 24).

Dans le *pagus* de la Moselle, sur l'alleu appelé *Marancum*⁽¹⁷⁾, vivait un hydropique que les médecins ne pouvaient guérir. Une nuit, il voit en songe qu'il obtiendra sa guérison devant la tombe de saint Remacle. Le lendemain, il en parle à ses amis et fait le vœu d'offrir une partie de sa vigne en reconnaissance de sa guérison. Il se prosterne devant le tombeau du saint, allume des cierges et prie. Il récupère la santé et offre sa vigne comme promis (c. 25). Une fois guéri, cet homme commence à souffrir de la diminution de ses revenus et le diable lui suggère de récupérer sa vigne. Il en récolte le fruit et fabrique un vin qu'il met en réserve. Frappé par la main de Dieu, il tombe à nouveau malade et, sur son lit, entre les douleurs terribles, il expose à un prêtre et à ses amis la cause de son mal. Ceux-ci le conduisent sur un bœuf vers le tombeau du saint (c. 26). Ils le déposent devant les portes de la basilique et appellent les moines. Le vin qu'il avait fraudé leur est confié dans un vase. Le malade passe la nuit à attendre la clémence de Remacle. Les frères célèbrent les vigiles, prient pour lui et obtiennent sa guérison. Quant à la vigne, elle est rendue au monastère et tous en sont témoins (c. 27).

Des parents livrent leur enfant, sourd-muet de naissance, à un mendiant pour qu'il parte en pèlerinage avec lui afin de récupérer la santé. Après avoir visité plusieurs lieux d'élection des saints, ils arrivent à Stavelot et sont accueillis, selon l'usage, dans l'hospice des pèlerins où ils sont nourris pendant presque huit jours. Le guide a l'habitude de sortir la nuit, laissant l'enfant seul. Une nuit dominicale de l'Avent, huit jours avant Noël, alors que l'enfant était abandonné par son mentor devant les portes de l'église, il s'y engage au milieu d'une grande foule. Au moment de l'Évangile, il

(16) Ce miracle est cité comme exemple par COENS (M.), «Paysages mosans dans l'hagiographie médiévale», *Mélanges F. Rousseau*, 1958, p. 122, n. 1.

(17) Identifié par BAIX (Fr.), «Saint Remacle et les églises de Reims et de Trèves», *Folklore Stavelot-Malmédy*, t. XV, 1951, p. 24 avec Maring, Bernkastelkreis au diocèse de Trèves, lieu viticole, non identifié dans GAUTHIER (N.), *L'évangélisation des pays de la Moselle. La province romaine de Première Belgique entre Antiquité et Moyen Âge (III^e-VIII^e siècles)*, Paris, 1980. Historique par VAN REY, «Der deutsche Farnbesitz der Klöster und Stifte der alten Diözese Lüttich, vornehmlich an Rhein, Mosel, Ahr und in Rheinhessen», *Annalen des Historischen Vereins für den Niederrhein*, t. CLXXXVI, 1983, p. 19-80 et t. CLXXXVII, 1984, p. 34-38, p. 51.

tombe à terre et s'agite; du sang sort de ses oreilles et de sa gorge. La foule et les moines présents sont très impressionnés (c. 28). Après laudes, les moines le relèvent, le lavent et le mènent devant la tombe de saint Remacle où ils entonnent le *Te Deum*. Le malade boit, mange et retrouve pleine santé. En remerciement, le miraculé et son guide se mettent pendant trois ans au service du monastère. Le miracle est connu du roi (Lothaire II) qui, lorsqu'il vient en pèlerinage à Stavelot⁽¹⁸⁾, veut voir cet homme guéri, exemple vivant de la vertu de saint Remacle; il l'invite à sa table et lui embrasse les oreilles, la bouche et les yeux (c. 29).

Auparavant la coupe de saint Remacle était utilisée avec négligence : lors de la récolte annuelle, on y servait à boire aux tenanciers du monastère qui apportaient aux moines le produit de la moisson. L'un d'entre eux, du nom de Dominique, profitant de l'inattention de tous, cache la coupe dans son sac. Mais, comme il veut rentrer chez lui, l'attelage, qui le véhicule avec son larcin, refuse d'avancer et semble comme insensible à tout ordre. L'homme confesse alors sa faute, restitue la coupe et aussitôt ses bœufs se remettent en marche⁽¹⁹⁾ (c. 30). La coupe du saint est alors étroitement surveillée. Airic, abbé de Cornelimünster, ayant entendu parler de ses vertus, demande à l'obtenir. Il la fait revêtir d'or et la suspend, avec des chaînes d'argent, devant la tombe de saint Hermès, martyr que l'Église de Rome lui avait confié comme trésor, sur l'ordre de l'empereur Lothaire. Il nous demanda, écrit l'hagiographe, si nous conservions le récit des miracles du saint, et, comme nous lui confessions notre parfaite incurie et

(18) Le miracle n'est pas daté. Il se produit 8 jours avant Noël, quand on chante aux vêpres l'antienne *O Sapientia*, soit le 17 décembre. L'hagiographe nomme le soir de ce jour : *una dominicarum noctium*, expression pouvant signifier la veille d'un dimanche, un samedi, la lettre dominicale était B c'est-à-dire que le fait s'est déroulé en 858. D'après BALAU, *Les sources, op. cit.*, p. 68. Le sourd-muet et son compagnon s'engagent pour un terme de trois ans au service du monastère : *ut per triennium pene apud nos demorati*, I, 29. C'est donc entre 858 et 861 que Lothaire II vient à Stavelot : *Quae res in tantum claruit, ut venientem ibidem regem non latuerit*, I, 29. François BAIX (*Étude sur l'abbaye et principauté de Stavelot-Malmédy. Première partie : L'abbaye royale et bénédictine (Des origines à l'avènement de S. Poppon, 1021)*, Paris-Charleroi, 1924 p. 92) suppose que c'est à l'époque où le roi réunissait les deux conciles d'Aix contre son épouse Theutberge. Le 13 avril 862, Lothaire délivre à Neufchâteau sur Amblève un diplôme pour Stavelot (*Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmédy*, éd. HALKIN (J.) & ROLAND (C.-G.), t. I, Bruxelles, 1909, n° 34 (CRH, Publications in-4°). HR 34, c'est ainsi que nous abrègerons ci-dessous toutes les références à ce *Recueil* : HR suivi du numéro de l'acte.

(19) Le miracle est commenté par STIENNON (J.), «Quelques aspects du bestiaire mosan au moyen âge dans la littérature, l'histoire et la miniature», *Académie Royale de Belgique, Bulletin de la Classe des Lettres & des Sciences morales & politiques*, 5^e série, t. LXXXV, 1989, p. 259-260.

notre entière négligence, il nous incita à les mettre par écrit (c. 31). Nous obéîmes à ses ordres et c'est ainsi que nous avons rédigé cet ouvrage (c. 32).

Livre II

L'auteur du Livre déclare solennement que tout ce qu'il va écrire est digne de foi car attesté par des témoins fidèles. Il s'excuse de son jeune âge – ce qui est sans doute relatif – et montre une grande humilité pour prendre la plume (Prologue). En 883⁽²⁰⁾, sous Charles III⁽²¹⁾, eut lieu l'invasion normande, semant la terreur et le désordre dans le royaume. Arrivant par la Meuse, les Normands – *Danorum gens* – pénètrent dans la forêt d'Ardenne (c. 1). Les Normands veulent profiter d'une nuit noire pour encercler le monastère. Mais saint Remacle intervient. Les moines sont avertis de leur arrivée imminente⁽²²⁾.

Les moines déterrent alors les reliques de saint Remacle et les placent dans une châsse⁽²³⁾. Ils se hâtent de prendre la route par la forêt en direction de Wanne⁽²⁴⁾. C'était en hiver⁽²⁵⁾ et il gelait à pierre fendre. C'est là, sur la colline, qu'ils s'arrêtent pour souffler et qu'ils aperçoivent une lumière céleste en forme de colonne de feu qui descend sur la châsse et qui les réchauffe⁽²⁶⁾ (c. 2).

Après une marche précipitée et exténuante, leur halte se prolonge une bonne heure puis ils reprennent la route vers le comté de Porcien (c. 3). Les bâtiments de Stavelot sont incendiés par les Normands⁽²⁷⁾. Les moines en

(20) *Anno dominicae incarnationis octingentesimo tertio* : en réalité, l'assaut eut lieu en 881, cf. *infra*.

(21) Charles le Gros, troisième fils de Louis le Germanique, empereur (839-888), cf. RICHE (P.), *Dictionnaire des Francs. Les Carolingiens*, Paris, 1997, p. 71-72.

(22) *nuntius venit qui lapsus fuga ab hostibus*. Selon BAIX, *Étude sur l'abbaye*, op. cit., p. 100, n. 157, il s'agit d'un fugitif qui venait probablement du monastère de Malmedy.

(23) *Super loculum quo sanctissima membra ferebantur*.

(24) *In locum monasterii contiguum Alnos nuncupatum*. Sur l'itinéraire, voir la bibliographie donnée par D'HAENENS, *Les invasions*, op. cit., p. 137 n. 120 et VAN REY, *Die Lütticher Gaue*, op. cit., p. 523.

(25) Le 6 décembre 881 selon le témoignage des *Annales Stabulenses*, cf. *infra* D'HAENENS.

(26) Ce miracle, inspiré de l'épisode des Juifs dans le désert sous la conduite de Moïse, est à ranger dans la catégorie des « Interventions favorables » déterminée par P.-A. SIGAL (*L'homme et le miracle dans la France médiévale (XI^e-XII^e siècle)*, Paris, 1985, p. 271 sv.).

(27) Confirmé par d'autres sources, notamment la chronique de Réginon de Prüm : *Malmundarias et Stabulaus monasteria in favillam redigunt*. Cf. *infra* D'HAENENS, *Les invasions*, op. cit., p. 16.

exil arrivent dans le comté de Porcien, à Bogny, dans une de leurs *villae*⁽²⁸⁾. Leur sécurité y semble assurée et ils y restent plusieurs mois jusqu'au départ des Normands de la vallée mosane⁽²⁹⁾. Chooz était une localité restée à l'abri des invasions (c. 4).

A Chooz⁽³⁰⁾ sévissait une épidémie. Les reliques de saint Remacle, bien accueillies, y séjournent d'août à novembre⁽³¹⁾ ou décembre vraisemblablement⁽³²⁾. L'épidémie cesse bientôt (c. 5). Depuis sa naissance, une jeune fille était paralysée des membres inférieurs. A 22 ans, sa santé avait décliné à tel point qu'on la considèrait comme presque morte (*praemortua*); elle ne pouvait plus rien avaler, ni pain, ni viande, rien que de l'eau et de la bière. Un peu après le départ de la châsse de saint Remacle qui regagne Stavelot, à Givet, la jeune fille aperçoit pendant la nuit un majestueux vieillard aux cheveux blancs. C'est saint Remacle qui lui prescrit d'aller à l'église de Chooz et de demander à la sacristine pour pouvoir se placer devant l'autel⁽³³⁾ (c. 6). La veille de la fête de la Circoncision (31 décembre), la même apparition a lieu et la jeune fille est portée à l'église. Le prêtre présent allume des cierges et invite la population à venir admirer le prodige : la jeune fille est en effet guérie et remercie Dieu et saint Remacle. Le séjour des moines à Chooz laisse le temps aux prévôts de faire réparer la toiture des bâtiments à Stavelot, ce qui permet à la communauté de fêter Noël au

(28) *In villa quadam iam dicti patroni nostri Remacii*, Logny-Bogny, France, Ardennes, Rumigny. Cf. ROLAND (C. G.), « Les anciennes propriétés de l'abbaye de Stavelot-Malmedy dans les Ardennes françaises », *Revue historique ardennaise*, t. V, 1898, p. 62-66 et BAIX, *Reims et Trèves*, p. 10-13. En 1136 (HR 161), lorsqu'ils cèdent à Wibald le village de Bogny, les moines rappellent leur fuite devant les Normands et leur séjour en ce lieu : *quia tempore persecutionis Danorum sanctum et venerabile corpus sancti patris et patroni nostri Remacii in eadem villa quiete latuit*. Cf. aussi JAKOBI (Fr.-J.), *Wibald von Stablo und Corvey (1098-1158) Benediktinischerabt in frühen Stauferzeit*, Münster, 1979, p. 197 (*Veröff. der Hist. Kommission für Westfalen*, t. X, *Abhandl. zur Corveyer Geschichtsschreibung*, t. V).

(29) D'HAENENS (*Les invasions*, op. cit., p. 138) note qu'il est rare de pouvoir suivre aussi bien les fuyards.

(30) Historique de la localité par ROLAND, *Les anciennes propriétés*, op. cit., p. 68-77 et BAIX, *Reims et Trèves*, p. 13-14.

(31) Date du diplôme de Charles le Gros remerciant pour la garde du trésor d'Aix, cf. *infra*.

(32) D'HAENENS, *Les invasions*, op. cit., p. 133.

(33) *In atrio ecclesiae [...] matricularia et aeditua [...] coram altari*; renseignements intéressants sur cette église de Chooz. Le terme *matricularia*, femme attachée au service d'une église, a été relevé par BERLIÈRE (Dom U.), *La familia dans les monastères bénédictins du Moyen Âge*, Bruxelles, 1931 (ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE, *Mémoires de la Classe des Lettres & des Sciences morales & politiques*, 2^e série, t. XIX, 2) p. 8-9.

monastère (c. 7). L'assaut normand⁽³⁴⁾ force les moines à un nouvel exil. Leur château de Logne⁽³⁵⁾ leur sert de refuge. Les reliques de saint Remacle sont déposées dans l'église. Une femme folle est amenée, enchaînée, devant les portes du temple et, après trois jours et nuits d'incubation, elle peut retourner guérie chez elle (c. 8). Pressés par l'invasion, les moines trouvent abri à Chèvremont⁽³⁶⁾. À Soumagne les reliques sont placées dans l'église et les moines se hâtent pour rentrer à Stavelot sans doute pour le 3 septembre, fête de saint Remacle⁽³⁷⁾. Des miracles se produisent : les cierges portés devant la châsse, éteints par le vent, se rallument grâce à Dieu (c. 9). Pour les incrédules, l'extinction se répète et les cierges se rallument à nouveau (c. 10). Une pauvre femme, paralysée des membres inférieurs, est avertie par une vision de se faire porter au tombeau de saint Remacle (c. 11). Amenée devant le monastère, elle demande l'entrée et rampe jusqu'au tombeau pour s'y prosterner. Après trois jours d'incubation, elle est guérie au cours d'une messe solennelle (c. 12). Flash-back. Quand les moines, poussés par les Normands, quittent Logne, ils gagnent Lierneux⁽³⁸⁾ dont l'église Saint-Simètre était célèbre⁽³⁹⁾. La châsse y est déposée. Au cours de la nuit une lumière irradie le sanctuaire et les cloches de l'église, mues par une force mystérieuse, se mettent soudainement à sonner⁽⁴⁰⁾; la châsse de saint Remacle commence à s'agiter. Les frères sont réveillés et se préparent aux matines; ils s'aperçoivent alors du prodige (c. 13). L'un d'entre eux, apeuré et atterré, en devient presque fou. Mais, ajoute l'hagiographe, ce n'était là

(34) En 885, cf. *infra*.

(35) Liège, Ferrières, Vieuxville. *Quoddam castrum supra Urtae alveum locatum, Loniam nomine*. Pour la bibliographie, cf. VAN REY, *Die Lütticher Gaue*, p. 638.

(36) *A Capraemontis castello*. Résidence des Pippinides près de Liège, place-forte mentionnée dans les documents diplomatiques. Passage épinglé par JOSSE (M.), «Les sources historiques. Chèvremont. Un millénaire. Un tricentenaire 987-1688», Actes du colloque tenu à Chèvremont le 22 avril 1988, *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. C, 1988, p. 15.

(37) Le texte dit : [...] *festini ad reficiendum accessimus, siquidem dies festus Patroni imminebat, qui nos reditum quantocius accelerare cogebat*. Parmi les fêtes de Remacle à l'honneur à Stavelot (Cf. BAIX, *Etude sur l'abbaye, op. cit.*, p. 103 n. 169), D'HAENENS (*Les invasions, op. cit.*, p. 141, n. 143) opte pour le 3 septembre.

(38) Bibliographie sur la localité donnée par VAN REY, *Die Lütticher Gaue*, p. 489.

(39) *In quo constat ecclesia sancti Simetrii caeterorum virtutibus celebris, fama illustris*, L.II, 13. PAIROUX (A.), «Une vie inédite de saint Simètre de Lierneux (XIV^e siècle)», *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, t. CLIV, 1988, p. 199-226, et le Catalogue de l'exposition *Patrimoine religieux du pays de Lierneux, 692-1992*, Lierneux, 1992.

(40) MÉLARD-MARGANNE (M. et M.-H.), «Cloches & carillons dans les principautés de Liège et de Stavelot-Malmedy. Richesse & actualité du patrimoine campanaire», *Feuilles de la cathédrale de Liège*, n° 33-38, 1998.

que la rencontre insolite et solennelle des deux saints, Remacle et Simètre⁽⁴¹⁾ (c. 14). Un homme originaire de Lombardie vient en pèlerinage à Stavelot avec sa malheureuse enfant. Une grave déformation physique l'empêchait de marcher; les médecins ne pouvaient plus rien pour elle et son père l'avait emmenée sans succès par divers lieux de culte pour y invoquer les saints⁽⁴²⁾. Elle est placée dans l'église de saint Remacle (c. 15). Pendant la messe du dimanche, elle se met à crier fortement et recouvre finalement la santé (c. 16). L'hagiographe relate une histoire dont il ne fut pas le témoin oculaire mais qui lui fut rapportée par plusieurs moines⁽⁴³⁾; le moine-coûtre de l'église, à qui était confié le soin des autels de l'édifice et de ses reliques, était dépravé et se complaisait dans des vices abominables (c. 17). Remacle apparaît à un paysan qui habitait au-delà de l'Amblève pour qu'il aille mettre en garde le moine sur sa conduite. Le paysan s'exécute mais en vain : il est la risée du moine qui ne veut rien entendre (c. 18). Le texte est farci d'exemples et de références bibliques à des prophéties du même genre : Aaron (c. 17) mettant en garde Pharaon (c. 19), Balaam, Saul, Caïphe, Elie (c. 17). L'auteur croit nécessaire de mentionner explicitement sa source principale, l'Écriture Sainte (c. 19)! Le moine est alors frappé par une grave et affreuse lèpre; elle effraie ses frères et le risque de contagion le fait exclure du monastère (c. 20). Le coûtre meurt misérablement. L'hagiographe inclut un discours en style direct, à la première personne du pluriel, qui fait penser à un sermon⁽⁴⁴⁾; il s'adresse à ses frères en les interpellant – *fratres...* – et tire l'enseignement de ce miracle de châtement (c. 21).

(41) *Cum pretiosae sancti Simetrii inibi continentur reliquiae*. Et il termine son texte par une citation de saint Grégoire.

(42) *Per diversa sanctorum merita et oratoria*. Il s'agit également d'un *topos* hagiographique à la gloire du saint dont on écrit les miracles.

(43) Au passage, on notera son souci critique d'indiquer la source exacte de son information : *Ergo seriem hujus rei praestandam non visu didici, sed attestantibus pluribus reverendis fratribus monasterii nostri fideliter agnovi*. Cf. *supra* les remarques sur ce sujet.

(44) Le texte est ici à mi-chemin entre le sermon et le récit hagiographique; si la définition de l'*exemplum* ne sous-entendait pas certains thèmes récurrents (*Les Exempla médiévaux. Introduction à la recherche*, suivie des tables critiques de l'*Index exemplorum* de Fr. C. TUBACH, sous la direction de BERLIOZ (J.) et de POLO de BEAULIEU (M.-A.), avec un avant-propos de BRÉMOND (Cl.), LE GOFF (J.) & SCHMITT (J.-Cl.), Carcassonne, s.d., p. 18 sv.), nous penserions volontiers à ce genre de littérature c'est-à-dire ces «récits que les prédicateurs insèrent dans leur sermon pour convaincre leur auditoire par une leçon salutaire» (*Les Exempla, op. cit.*, p. 17).

À Bra⁽⁴⁵⁾, la *familia* du monastère est en butte aux outrages et vexations d'un serf du coin⁽⁴⁶⁾. Ce dernier vient assister aux cérémonies de la fête de saint Remacle, non dans un esprit de contrition ou de pénitence mais dans l'équanimité la plus surprenante (c. 22). À peine est-il entré dans le monastère qu'il tombe sur le pavé, perd connaissance et est châtié cruellement dans son corps. L'abbé Odilon et les moines peuvent constater son état qui n'est rien d'autre que le juste prix de ses actes (c. 23). Le malade est porté près du chef de saint Remacle où l'on espère qu'il retrouvera la santé. Après quelques heures, le coître annonce alors sa guérison : le calice de saint Remacle⁽⁴⁷⁾, qui était suspendu au-dessus de son autel, est rempli de vin. Le malade le boit : non seulement il retrouve ses forces mais, en plus, son état d'esprit est totalement changé (c. 24). La foule qui avait assisté au miracle participe aux vêpres et rend grâce à Dieu qui avait manifesté, avec tant d'éclat, la gloire de son saint patron le jour de sa fête. Le maître du serf l'attache au service de l'abbaye (c. 25).

Devant l'autel de la Vierge dans le sanctuaire était posé un remarquable retable de lames d'argent doré avec des figures sculptées⁽⁴⁸⁾ (c. 26). Un clerc, très lié au monastère, conçoit le projet de voler ces lames précieuses (c. 27). Il tombe malade et, à ses amis qui entourent son lit, il confesse son péché (c. 28). Il meurt sans avoir réparé sa faute. C'est l'occasion pour l'hagiographe de donner une définition du pouvoir des saints : intercesseurs indulgents, ils veillent comme des guides pour ouvrir aux hommes la voie du paradis⁽⁴⁹⁾ (c. 29). Un clerc vivait en bonne entente avec les moines, depuis son enfance. Pour le salut de son âme, une comtesse légua à l'abbaye une précieuse fibule en or. Le clerc vole l'objet⁽⁵⁰⁾ (c. 30). Entre temps vient

(45) Commune du canton de Stavelot. Pour la bibliographie sur cette localité, cf. VAN REY, *Die Lütticher Gaue*, op. cit., p. 467.

(46) Du nom de Guntmar, selon un des manuscrits des *Miracula*, où ce *Miracle* est rapporté beaucoup plus succinctement, cf. AA. SS., p. 711 note e.

(47) Il semble bien qu'il faille distinguer la coupe et le calice de saint Remacle. La coupe (*cuppa*, L. I, 30-31) fut donnée à Cornelimünster et le calice (*calyx*, L. II, 24) conservé à Stavelot.

(48) Ce *Miracle* est introduit, comme beaucoup d'autres, par une phrase qui insiste sur son caractère particulier : *Subsequitur aliud memorabile, quod proditum ratione in multorum cordibus praecipuo valebit vigore disciplinae*.

(49) *Hi (sancti) enim ante Deum assistentes sicut pro nostris excessibus benigni sunt intercessores, sic quandoque nostro delicto exacerbati accusatores; nimirum ad correptionem nostram constat hoc esse monstrandum, ut spretis contagiis furti atque aliorum vitiorum, ad aeternam patriam ad eos pervenire fatagamur per viam virtutum.*

(50) C'est le coître qui constate le vol : *At ubi custos, qui attulerat, perditum comperit...*

le temps d'une ordination. L'abbé juge bon d'avoir à ses côtés quelques prêtres et il envoie les candidats⁽⁵¹⁾ à l'évêque pour qu'il les ordonne. Parmi ceux-ci le clerc dont nous venons de parler. C'était le Carême⁽⁵²⁾. Le clerc n'avait pas confessé sa faute, avait communiqué et avait accédé au rang de diacre. Mais, insiste l'hagiographe, l'Eglise Catholique exige que ses ministres soient probes et intègres. Après la Messe et les Vêpres, comme c'est l'usage de jeûner, alors que nous⁽⁵³⁾ nous hâtons vers l'hospice, le clerc se met à grincer des dents et à être pris de violentes secousses; il apeure tous les moines et supplie qu'on lui vienne en aide. On ne trouve aucun remède, ignorant qu'il s'agissait d'un «jugement de Dieu» qui prenait le pas sur le droit du diable (c. 31). Toute la nuit les moines sont perturbés par cet incident. Une semaine passe, l'esprit malin s'étant retiré, le clerc avait pu trouver quelque repos. Mais, lors des complies de la nuit dominicale, il pousse d'effroyables cris dans son délire. Les moines se relayent pour le veiller (c. 32). Dieu confirme son jugement en lui faisant perdre l'usage du bras droit, avec lequel le forfait avait été commis. Les moines commencent à s'interroger sur le sens de ce châtement divin. L'abbé réunit les anciens pour en discuter (c. 33). Son discours est retranscrit en style direct; il s'adresse à ses frères : «Quand nous nous préparions à le faire ordonner, nous pensions que sa conscience était en paix. Sa faute fut punie» (c. 34-37). Le clerc est libéré et il récupère l'usage de son bras (c. 38). Parti pour faire du commerce, un forgeron du monastère⁽⁵⁴⁾, en état d'ébriété, est mêlé à une rixe. S'interposant entre les protagonistes, il est blessé et perd l'usage d'un bras (c. 39). Mal soigné par les médecins, son coude s'infecte et la douleur est grande. Il part pour Malmedy dont la réputation des reliques était répandue⁽⁵⁵⁾.

(51) Parmi ceux-ci l'hagiographe qui raconte ce miracle, qui s'y associe par des formules à la première personne du pluriel (L'abbé nous envoya...).

(52) Période normale pour cette cérémonie, cf. MARTIMORT (A.-G.), (sous la direction de -), *L'Eglise en prière. Introduction à la liturgie*, 3^e éd., Tournai, 1965, et nv. éd., Paris, 4 t., 1983-1984, p. 504-505.

(53) L'hagiographe fait partie des prêtres ordonnés.

(54) *Ferrarius, faber*. Georges Despy signale une infirmité survenue à un forgeron dans les *Miracula sancti Huberti* (IX^e siècle, cf. DESPY (G.), «Le pays mosan aux IX^e et X^e siècles», *Revue du Nord*, t. L, n^o 197, 1968, p. 162 sv..).

(55) *Et factum est, ut nos pro quadam tribulatione cum crucibus et sanctorum pignorbis, Malmundario Sanctorum merita habere visitare*. Première mention d'un trésor de reliques à Malmedy, cf. GEORGE (Ph.), «Erlebold (†1192), gardien des reliques de Stavelot-Malmedy», *Le Moyen âge*, t. XC, 1984, p. 375 et BAIX (Fr.), «Saint Remacle. Culte & Reliques», *Folklore Stavelot-Malmedy*, t. XVIII (= Première partie, I), 1954, p. 27 n. 123.

Lorsqu'il approche du monastère et aperçoit les bâtiments, il s'agenouille et se met à prier (c. 40). Quand il se relève, son bras est guéri (c. 41).

Dans un domaine de l'abbaye, un petit enfant avait perdu l'usage d'une main depuis sa naissance. La réputation de sainteté de Remacle incite sa famille au pèlerinage (c. 42). Aux vêpres de la Saint-Jean-Baptiste (24 juin), ils apportent des eulogies⁽⁵⁶⁾ à l'autel de saint Remacle. La foule est nombreuse, les moines dans le chœur de l'église. L'enfant pousse un grand cri et est guéri. Les moines louent leur saint patron dont la puissance se fait de jour en jour plus éclatante à son tombeau (c. 43). Les malades s'agglutinent dans l'église comme des abeilles dans une ruche⁽⁵⁷⁾. Un aveugle cherche depuis longtemps sa guérison dans les lieux de pèlerinage et arrive à Stavelot. Introduit dans l'église, il se prosterne et prie devant les marches de l'abside qui entourent l'autel (c. 44). Près du tombeau de Remacle, lieu privilégié d'action du saint, il retrouve la vue. Il remercie Dieu et son saint patron⁽⁵⁸⁾ (c. 45).

Dans le domaine de Waimes⁽⁵⁹⁾, un paysan part couper du bois dans la forêt pour son usage personnel; c'était le deuxième jour des Rogations et il était normalement astreint au service divin pendant cette période (c. 46).

(56) L'éditeur des AA. SS. parle de *munera*, offrandes. Le terme apparaît deux fois dans les *Miracula*, L. II, 43 et 50 : selon les dictionnaires spécialisés, ce sont les offrandes obligatoires, apportées ici par les pèlerins de Famenne le 24 juin à l'autel de saint Remacle; BAIX (Fr.), «L'hagiographie à Stavelot-Malmédy», *Revue Bénédictine*, t. LX, 1950, p. 140, parle de redevances fixes. Marie-Madeleine GAUTHIER (*Les routes de la foi. Reliques et reliquaires de Jérusalem à Compostelle*, Fribourg, 1983, p. 203) définit comme suit l'eulogie : «Du grec chrétien : énoncé de "louanges" que le fidèle adresse au Seigneur, avec l'intercession d'un saint, dans l'intention d'attirer sur soi, en retour, la "bénédiction" divine. L'efficacité de cette formule de communication entre la créature et son Créateur est perpétuée par son inscription sur un reliquaire». Selon MARTIMORT, *L'Eglise en prière*, op. cit., p. 378, les eulogies sont des petits pains bénis puis rendus aux offrants ou partagés entre les assistants après la messe. Ceci nous remet à l'esprit un passage de la *Vie* de sainte Geneviève de Paris : *Et ecce eulogias quas illi a sancto Germano relictas exhibeo!* (MGH, SRM, t. III, p. 220, c. 13); cet extrait fut étudié par Dom Dubois qui parlait de pains apportés par les fidèles pour la messe, restés en surplus et non consacrés, quelquefois envoyés au loin. DUBOIS (J.) & BEAUMONT-Maillet (L.), *Sainte Geneviève de Paris. La Vie, le culte, l'art*, Paris, 1982, p. 34.

(57) Le thème est repris à propos de l'église de Stavelot dans la *Vita Hadelini*, c. 8, cf. notre article *Un réformateur lotharingien de choc : l'abbé Poppon de Stavelot (978-1048)*, *Revue Mabillon*, nv. sér. 10, t. LXXI, 1999, p. 89-111.

(58) Le discours en style direct est retranscrit. Cf. *supra* les remarques sur cette habitude de l'hagiographe.

(59) *Villa quaedam, Wademias nomine, nostrae ditioni manet subjecta....* Sur le toponyme, voir HERBILLON (J.), *Les noms de communes de Wallonie*, Bruxelles, 1986, p. 169.

Pour ne pas avoir respecté les Rogations, il ne parvient plus à retirer sa main du bâton qu'il avait utilisé (c. 47). Il fréquente alors les «basiliques des saints» et abandonne ses activités. Un dimanche, il arrive à Stavelot (c. 48). Il se prosterne en prière devant l'autel de saint Remacle. Après l'Evangile, le malade se met à crier et se redresse. Le bâton se sépare de sa main. Il le suspend à la porte du monastère à la vue de tous (c. 49).

Une femme du *pagus* de Famenne avait perdu l'usage de ses membres et son état empirait de jour en jour. Chaque année, le 24 juin, les habitants du *pagus* venaient en pèlerinage à Stavelot avec des offrandes (c. 50). Cette année-là, sur des bœufs, ils amènent la femme malade jusqu'aux portes de l'église. On lui permet d'entrer dans le sanctuaire et son brancard est étendu sur le pavé de marbre dans l'abside. Elle y passe la nuit et aux matines, elle sent la santé réintégrer tout son corps. Alors que les moines sont tout occupés à l'office, elle leur cache le miracle pour ne pas que la foule, nombreuse à l'intérieur et à l'extérieur du monastère, en soit informée et perturbe les cérémonies par sa joie (c. 51). Le jour se lève et l'office de prime se déroule. Suit la messe de la Saint-Jean-Baptiste. Alors que les psaumes de sexte sont commencés, la malade se lève enfin et dirige ses pas vers les moines dans le chœur; elle les étonne profondément. Ses voisins et ses compatriotes se réjouissent du prodige et annoncent à tous la bonne nouvelle. Les moines et leur abbé s'avancent vers elle pour exiger des explications sur le retard avec lequel elle avait rendu public le miracle. «Pendant 5 ans, dit-elle, j'ai tellement souffert, frustrée de l'aide de tous mes membres; ce sont mes amis et mes connaissances qui m'ont amenée ici (c. 52). Aux matines, un oiseau est venu se placer sur la châsse de saint Remacle, dans une lumière éclatante, et j'ai senti mes membres se revigorer. En faisant semblant de dormir, j'ai voulu apporter mon aide au paralytique qui passait la nuit à mes côtés et qui criait fort. Par la suite l'espoir de la guérison monta en moi. A prime, la même lueur resplendit et mon visage fut mouillé par un liquide clair; je fus saisie par le rire et guérie. Peuvent en témoigner deux laïques qui étaient présents à ce moment-là, occupés avec le coître à dresser l'autel : ils m'ont vu rire et trembler. La grâce agit ainsi par étapes». Les moines se réjouissent de la gloire de leur saint patron et entonnent un *Te Deum* (c. 53). La même année, dans le fisc voisin de Glain⁽⁶⁰⁾, vivait une femme, qui depuis quatre ans et plus, était paralysée. Son mari s'occupait d'elle pour tout. Une vision nocturne l'incite à partir en pèlerinage à Stavelot. Une reli-

(60) Cf. LEJEUNE (Ph.), «Etude sur la villa et le domaine de Glain (Bovigny) jusqu'au XI^e siècle», *Annales de l'Institut archéologique luxembourgeois*, t. CII-CIV, Arlon, 1972-1973, p. 58-59 et bibliographie complémentaire sur la localité dans VAN REY, *Die Lütticher Gaue*, op. cit., p. 521.

gieuse, sacristine de la cathédrale Saint-Lambert de Liège⁽⁶¹⁾, à une vision semblable et l'encourage dans sa démarche (c. 54). Elle se prépare au voyage, et, malgré la réputation des miracles précédents, elle ne croit pas obtenir sa guérison. C'était la veille de la Pentecôte. Elle entre dans l'église et se dirige vers l'autel de saint Remacle. Elle suit les vêpres et les matines. À l'office de tierce, les moines l'aperçoivent gesticulant devant leur chœur, le visage changeant de couleurs (c. 55). À la messe, au moment de l'Évangile, elle se lève : à la vue de tous, elle est guérie. Laissée devant les portes du monastère, sa charrette atteste le miracle (c. 56). Le jour des Saints-Pierre & Paul (29 juin), un paralysé est amené au monastère devant l'autel de saint Remacle. Après la prière de l'office de tierce se produit le miracle : ses membres se libèrent (c. 57). Il recouvre peu à peu la santé. Il reste quelque temps avec les moines. Son maître, le comte Hézelon, châtelain de Mirwart⁽⁶²⁾, le rappelle et rend grâce à Dieu et à ses saints pour sa guérison (c. 58). Les bâtiments claustraux étaient dominés par une tour élevée. Sur son flanc droit sud, en bas, les sacristains avaient adapté sur le pavé des lits pour dormir. Le 2 novembre, des pierres et des poutres s'écroulent du haut de la tour (c. 59). Cet accident survient sous l'abbatit de Ravenger. Les moines, effrayés à l'idée de retrouver les leurs ensevelis sous les décombres, se lamentent. Ils s'apprêtent à les trouver inanimés et à célébrer un office funèbre pour le repos de leurs âmes (c. 60). Mais une poutre supérieure les avait protégés et ils sortent indemmes de l'effondrement (c. 61).

Une jeune fille était atteinte, depuis neuf ans, d'une horrible maladie contagieuse et les médecins n'y trouvaient aucun remède. Tout ce qu'elle mangeait,

(61) *A quadam sanctimoniali matricularia in coenobio sancti Lamberti Leodii. Matricularia*, terme relevé par BERLIÈRE, *La familia, op. cit.*, p. 8-9 : il s'agit d'une femme attachée au service d'une église.

(62) *Dominus suus comes quidam Hezelo nomine, ad Meruvoith tunc castellum degens*. Nous proposons l'identification du toponyme avec Mirwart, *Merowart, Mervolt, Mirvoth, Mirewaut, Mirvot* cf. GOFFINET (H.), «Notice sur l'ancien château et seigneurie de Mirwart», *Annales de l'Institut Archéologique du Luxembourg*, t. XVII, 1885, p. 3-116, quoique M. Gyseling ne donne pas cette variante orthographique. Cet Hézelon pourrait être le comte Herman d'Eename († 1029), le fils de Godefroid le Captif, cf. KUPPER (J.-L.), «La Maison d'Ardenne et l'Eglise de Liège. Remarques sur les origines d'une principauté épiscopale», *Publications de la section historique de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg*, t. XCV, 1981, p. p. 210. Entre 1076 et 1078 l'évêque Henri de Verdun acquit Mirwart, sans doute en ruines, qui appartenait à la comtesse Richilde de Hainaut, petite-fille d'Herman d'Eename. KURTH (G.), «Les premiers siècles de l'abbaye de Saint-Hubert», *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, 5^e série, t. VIII, 1898, p. 72-79; DEPRez (R.), «La politique castrale dans la principauté épiscopale de Liège du X^e au XIV^e siècle», *Le Moyen âge*, t. LXV, 1959, p. 505, 509 et 512; MATTHYS (A.), «Les châteaux de Mirwart et de Sugny, centres de pouvoirs aux X^e et XI^e siècles», *Mélanges G. Despy*, Liège, 1991, p. 465-473.

elle le vomissait (c. 62). Parvenue à de telles extrémités, elle n'avait plus d'espoir que dans une intervention divine. L'hagiographe raconte que saint Marc révèle que Jésus opéra des miracles pour parer à l'incrédulité des gens (c. 63). Amenée à l'autel de saint Remacle, elle est guérie la nuit suivant la fête de saint Jean-Baptiste, c'est-à-dire le jour de la dédicace de l'église⁽⁶³⁾. Alors que les matines se déroulent au chant des psaumes, les moines l'aperçoivent en extase : manifestement elle est aux prises avec la puissance divine. Elle s'agite et empoigne l'autel. Quand les hymnes sont terminées, elle recouvre la santé. Par ce miracle, Dieu renforce la foi des moines et leur assiduité à l'office (c. 64). Le miracle s'était ainsi déroulé pendant la fête de la dédicace. L'hagiographe poursuit son enquête auprès de la miraculée, de sa mère et des voisins. La jeune fille lui raconte sa guérison. Lorsqu'elle est somnolente devant l'autel du saint, elle voit un vieillard revêtu d'une toge blanche. Il l'exhorte à se redresser et à saisir l'autel du Seigneur. C'est alors que ses membres se détendent (c. 65).

Un des serfs du monastère, Engilon, de la *villa* de Remagen⁽⁶⁴⁾ avait l'habitude de venir nous raconter les miracles de saint Remacle⁽⁶⁵⁾. Un jour il rapporte cette histoire : «Alors que je cultivais une petite vigne située près de celle d'un méchant homme, ce dernier s'en appropriâ les raisins lors des vendanges». S'engage alors un dialogue, retranscrit en style direct, entre le serf et l'usurpateur. Ce dernier invective le serf : «Jamais toi ni ton saint Remacle ne goûterez de cette vigne!». Le serf menace⁽⁶⁶⁾ saint Remacle pour qu'il venge cette offense. L'homme qui avait usurpé le bien reste la main attachée à la racine de la vigne qu'il vendange, sans pouvoir se libérer. Il demande alors au serf d'aller prier à l'église pour sa délivrance et ce dernier s'exécute : avec le prêtre, ils allument des cierges et se mettent à prier. Non seulement l'homme renonce à ses prétentions mais en plus il ajoute sa partie de vignoble à celle appartenant à saint Remacle. Il peut partir le cœur heureux (c. 66). Chaque année, à la fête du saint, le serf venait à Stavelot. De tout ce qu'il a à

(63) Cf. *infra*.

(64) *De villa publica sita super Renum Rigomagi*. Un vignoble est donné à Remagen en 755 (HR 20). Historique de la localité par BAIX, *Reims et Trèves, op. cit.*, p. 25-26, et VAN REY (M.), *Der deutsche Fernbesitz, op. cit.*.

(65) Détail intéressant que cette tradition orale poursuivie chez des gens simples et consignée par écrit par les moines.

(66) Témoignage à ajouter à ceux sur la coercition des saints étudiés par GEARY (P. J.), «La coercition des saints dans la pratique religieuse médiévale», dans *La culture populaire au Moyen Age, IV^e colloque de l'Institut d'Etudes Médiévales de l'Université de Montréal*, 1977, p. 149-177; sur ce sujet, voir aussi SIGAL, *Le Miracle, op. cit.*, p. 280 sv. : le saint doit protéger ses serviteurs.

sa disposition, il prépare deux bœufs qu'il avait décidé de ramener chez lui. Mais la boisson l'a tenté et on en avait profité pour lui voler ses bœufs. Ceux-ci sont conduits par le même chemin qu'il se dispose à prendre. Ne pouvant rien faire, il revient sur ses pas et vient déposer un denier sur l'autel de saint Remacle. Il s'adresse au saint : «On m'a volé des bœufs que j'avais acquis à ton service; restitue-les moi et accepte mon denier en offrande». Sortant de l'église, il reprend sa route et demande l'hospitalité dans la maison où ses bœufs avaient été amenés. L'hôte reconnaît les «bœufs de saint Remacle» et les restitue au serf qui retourne chez lui (c. 67).

MIRACLE & SOCIÉTÉ

Contrairement à certains éditeurs et historiens qui ne voyaient dans les *Miracles* des saints que des «fables»⁽⁶⁷⁾, la recherche actuelle tente d'y déceler toutes les informations susceptibles d'éclairer la vie et la mentalité du Moyen Age. Sur une série impressionnante de documents, Pierre-André Sigal a établi une remarquable classification des types de miracles⁽⁶⁸⁾. Ses recherches fournissent une grille de lecture idéale à appliquer aux *Miracula Remaculi*, tout comme d'intéressants éléments de comparaison.

Bien entendu, ce genre de littérature inclut des stéréotypes et des clichés hagiographiques.

Les miracles ont souvent lieu la nuit⁽⁶⁹⁾; ils se produisent la veille d'un dimanche⁽⁷⁰⁾, le dimanche⁽⁷¹⁾, la veille⁽⁷²⁾ ou le jour⁽⁷³⁾ d'une grande

(67) L'analyse de F. Baix était sommaire; il détectait une spécificité thaumaturgique du saint (Cf. BAIX, *Saint Remacle, op. cit.*, I, p. 20) et donnait quelques exemples : Remacle fait tous les miracles du Christ sauf la résurrection des morts.

(68) SIGAL, *Le Miracle, op. cit.*, dont nous avons fait compte rendu dans *Le Moyen âge*, t. XLII, 1986, p. 497-499. P.-A. Sigal n'a pas utilisé les *Miracula Remaculi* alors qu'il intègre dans ses recherches le *Triumphus Remaculi* et la *Vita Popponis*. Rien non plus sur les saints malmédiens.

(69) L. I, c. 8, 9, 14, 15.

(70) L. I, 17....

(71) Le miracle de la jeune Lombarde s'accomplit un dimanche après la lecture de l'Évangile, pendant la consécration : *quadam die Dominica dum Evangelica lectio esset recitata...*, L.II, 15.

Die quadam Dominica, L.II, 48.

(72) La Circoncision, L.II, 7. La Pentecôte, L.II, 55 : *Vigilia itaque Pentecostes advenit [...] quia paraclitum Spiritum festis praeconiis honorabamus.*

(73) *In sollemnitate namque praecipuorum Apostolorum Petri et Pauli*, L.II, 57. Le Miracle se produit le jour des Saints Pierre et Paul et l'hagiographe justifie cette date par le

fête⁽⁷⁴⁾, la veille⁽⁷⁵⁾ ou le jour de la fête de saint Remacle⁽⁷⁶⁾. Le malade passe la nuit devant les portes de l'église⁽⁷⁷⁾. Les textes parlent de trois jours et nuits d'incubation⁽⁷⁸⁾.

Le miracle se déroule devant une assemblée nombreuse⁽⁷⁹⁾ : la foule est là pour attester le prodige⁽⁸⁰⁾.

Un miracle survient lors de la célébration des vêpres, un samedi de l'Avent, huit jours avant la Noël⁽⁸¹⁾; le moment est précisé : au chant de l'Évangile, quand le chantre entonne l'antienne *De Sapientia* du *Magnificat*. Un autre miracle a lieu à la Saint-Jean-Baptiste⁽⁸²⁾ et les gens sont si nombreux et si bruyants que les moines recherchent le calme dans le chœur⁽⁸³⁾.

fait que saint Remacle a dédié son monastère aux saints Apôtres qui lui accordent leur protection : *nam beatus Remaculus in honore ipsorum apostolorum praescriptorum haec moenia consecraverat, eorumque tuitioni delegaverat, ut eorum sacris traditionibus quotidie informarentur, spiritualibus feriis jucundarentur, et quod majus est, divina virtute exaltarentur [...]*, L.II, 58. On ajoutera ce témoignage à notre enquête «Rome et Stavelot-Malmedy. Culte des saints et pèlerinages au Moyen Age», dans *Rome et les églises nationales VII^e-XIII^e siècles*. Colloque de Malmedy (1988), Aix-en-Provence, 1991, p. 133-154. Plus loin, l'auteur ajoute : *nam aliquorum Apostolorum hic conservantur reliquiae, coenobiumque consecratum est sub Apostolorum Petri et Pauli honore*, L.II, 63.

La Saint-Jean-Baptiste est une fête particulièrement célébrée pendant laquelle les malades sont amenés à l'autel de saint Remacle : *denique cum aliis aegrotis, ut moris est in Nativitate sancti Johannis Baptistae, juxta altare beati Remaculi patroni nostri [...]*.

(74) *In anniversario scilicet dedicationis hujus sanctae ecclesiae*, L.II, 62.

(75) L. I, 10.

(76) L. I, 22-23.

(77) L. I, 27. Devant les portes de l'église de Logne, L.II, 8.

(78) L. II, 8 et 12. Phénomène très bien analysé par SIGAL, *Le Miracle, op. cit.*, p. 134 sv.

(79) *Confluentibusque populis ad ecclesiam*, L.I, 28. *Presbyter [...] populum ad mirabilia videnda invitavit [...] concursus plebis*, L.II, 7. *Non parva virorum pariter mulierumque caterva*, L.II, 9. *Cum copiosa plebis multitudine*, L.II, 40.

(80) *Ad hoc quoque stupendum spectaculum clerus ac plebs accurrit*, L.II, 58; *in plebe quae totum monasterium interius et exterius per multa spacia occupaverat*, L.II, 51.

(81) *Dies autem Adventus Dominici agebantur; contigit ergo una dominicarum noctium quae a nativitate erat octava*, L. I, 28.

(82) *Praecursoris Domini enim nativitas celebratur, quando advenit ad Vesperas*, L.II, 43.

(83) *Quia copiosa turba in angustum totum monasterium vallaverat, pro inquietudine ac tumultuatione ejus et intoleranda impressione, in choro remansimus*, L.II, 43.

Les malades trouvent guérison auprès de saint Remacle, après avoir visité d'autres lieux⁽⁸⁴⁾ et après avoir consulté en vain les médecins. La gloire du saint n'en est que plus resplendissante.

TYPOLOGIE DES MIRACLES

Le tableau présenté par Pierre-André Sigal⁽⁸⁵⁾ regroupe l'ensemble des miracles recensés, qu'il répartit en 9 catégories. En raison des dates supposées de rédaction, nous avons procédé à une étude séparée du Livre I des *Miracula Remacii* (première moitié du IX^e siècle) et du Livre II qui fut achevé vers 980-1029.

Sur un total de 31 miracles recensés dans le Livre I et irrégulièrement répartis en 32 chapitres, la classification donne les résultats suivants :

	en %	% pour les miracles posthumes chez P.-A. SIGAL (p. 289)
Guérisons et résurrections	41,9 %	57 %
Châtiments	25,8 %	11,7 %
Visions	19,3 %	10,7 %
Interventions favorables	6 %	6,7 %
Glorification d'un saint	6,4 %	3,3 %
Délivrance de prisonniers	6,4 %	4,2 %

Sur un total de 34 miracles recensés dans le Livre II et irrégulièrement répartis en 67 chapitres, la classification donne les résultats suivants :

	en %	% pour les miracles posthumes chez P.-A. SIGAL (p. 289)
Guérisons et résurrections	41,2 %	57 %
Châtiments	20,6 %	11,7 %
Visions	11,7 %	10,7 %
Interventions favorables	11,7 %	6,7 %
Glorification d'un saint	8,8 %	3,3 %
Protections de dangers	5,9 %	5,4 %

(84) Ainsi, les Lombards ont tout essayé avant d'arriver à Stavelot, L. II, 15-16; *per plurima sanctorum oratoria, ductore suo regente, frustra vexatur*, L.II, 44.

(85) SIGAL, *Le Miracle*, op. cit., p. 289.

LES MIRACLES DE GUÉRISON

Des 15 miracles de guérison, sur le total de 31 miracles du Livre I préalablement cités, il importe de sérier les maladies rencontrées, comme l'a aussi fait Pierre-André Sigal.

	en %	% pour les miracles posthumes chez P.-A. SIGAL (p. 256)
Cécité et affections des yeux	26,7 %	14,8 %
Surdité, mutité et affections auriculaires	26,7 %	9,8 %
Paralysies et incapacités motrices	6,6 %	34 %
Tumeurs et ulcères	6,6 %	5,3 %
Maladies non identifiées	33,3 %	6,9 %

Des 19 miracles de guérison, sur le total de 34 miracles du Livre II préalablement cités, il importe de sérier les maladies rencontrées, comme l'a aussi fait Pierre-André Sigal.

	en %	% pour les miracles posthumes chez P.-A. SIGAL (p. 256)
Cécité et affections des yeux	5,3 %	14,8 %
Affections mentales	5,3 %	9,6 %
Paralysies et incapacités motrices	57,8 %	34 %
Fièvres et maladies infectieuses	15,8 %	4,2 %
Maladies non identifiées	15,8 %	6,9 %

SEXE, ÂGE ET CLASSE SOCIALE DES MIRACULÉS

Dans le Livre I

68 % d'hommes et 32 % de femmes interviennent dans ces *Miracles*.

Les *Miracles* mettent en scène des personnes essentiellement issues des classes populaires⁽⁸⁶⁾ : un agriculteur Amulgerus (c. 5-6), des membres de la *familia* du monastère, Gotherus (c. 15) et Theodradus (c.

(86) Les moines sont habitués aux mœurs campagnardes : *ut mos rusticorum habetur*, L.I, 26.

16)⁽⁸⁷⁾, des ouvriers de l'église abbatiale (c. 21) et ceux de la récolte annuelle (c. 30), ou des moines de l'abbaye : le coûtre (c. 21) ou le moine Leutfridus de Chooz (c. 22-24); en outre, une recluse de l'église de Marche (c. 19) et un enfant confié à un pèlerin peu scrupuleux (c. 28).

Même si l'appartenance des miraculés aux classes populaires est manifeste, la reconnaissance du miracle du 17 décembre 858 et sa confirmation ultérieure (ca. 858-861) par le roi Lothaire II accroît le prestige de Remacle. La réforme de Montier-en-Der par Audon et ses moines⁽⁸⁸⁾ et l'intervention d'Airic de Cornelimünster sont les autres événements historiques attestés. A l'époque, les reliques de saint Hermès sont à Cornelimünster, c'est-à-dire que le miracle a lieu après 851, date de la translation de Renaix.

On y parle aussi de choses bien connues des moines : les possessions de l'abbaye à Marche (c. 18-19) ou à Chooz (c. 22-24). Enfin, saint Remacle assure la protection et la sauvegarde des biens de l'abbaye : une terre contestée (c. 11), un bélier promis (c. 12) ou une fibule léguée (c. 14), un linge d'autel offert (c. 19) et dérobé. Et il n'est pas question, une fois la guérison obtenue, de revenir sur la promesse faite et de reprendre son offrande : l'hydropique de la Moselle qui avait offert une vigne (c. 25) en fait l'expérience à ses dépens.

L'aire géographique des *Miracles* est restreinte à l'abbaye et à ses possessions, hormis une vague mention de la Hesbaye au c. 4.

Dans le Livre II

La répartition est plus équilibrée entre les populations masculine et féminine : 60 % d'hommes et 40 % de femmes.

On a parfois peu d'informations sur l'appartenance sociale des miraculés : *quaedam puella* (c. 6), *mulier quaedam* (c. 8), *quaedam mulier paupercula* (c. 11)... Des enfants sont mentionnés : une jeune fille de 22 ans (c. 6), une malheureuse enfant (c. 15), un petit enfant (c. 42), et une jeune fille (c. 62).

(87) La *familia* du monastère aide à la récolte des blés avec les moines : *fratribus stipendia farris reliquis mansoribus in vehiculis ferentibus* (L. I, 15). Theodradus appartient lui aussi à la *familia* monastériale et œuvre au semis (L. I, 16).

(88) Montier-en-Der et Stavelot sont dirigés par un même abbé qui met tout son zèle pour rétablir à Montier la discipline du monachisme régulier : *permaximum omnino studium ut in perius denominato loco regularis cresceret cultus* (L. I, 8) [...] *omnem ordinem regularem firmiter tenendum jugiterque servandum*. Cf. *supra*.

Comme dans le Livre I, les moines jouent les acteurs dans les *Miracles*, parfois même ils en sont les bénéficiaires ou les victimes. On approche bien l'auditoire concerné par ce genre de littérature : c'est une hagiographie à usage interne – l'abbaye, ses moines et sa *familia* – et à usage externe : la campagne environnante, les domaines monastiques et leur personnel. A certains endroits, cette littérature se rapproche de « l'hagiographie pastorale »⁽⁸⁹⁾; nous avons noté aux c. 21 et 34 l'utilisation du style direct lorsque l'hagiographe interpelle les moines ou lorsque l'abbé s'adresse à ses frères – *Fratres...* Il y a mieux : au c. 66, l'hagiographe précise que le serf de Remagen avait l'habitude de venir leur raconter les miracles de saint Remacle; la frontière entre littérature sacrée et littérature profane est ténue.

Les moines sont vraiment omniprésents : dans leur église, pendant les offices, aux grandes fêtes... Des miracles les concernent directement : un coûtre dépravé (c. 17), deux clercs voleurs (c. 27 et 30), les sacristains de l'église abbatiale de Stavelot (c. 59); leur personnel intervient également : à Bra, la *familia* monastique (c.22), le forgeron du monastère (c. 39) guéri à Malmedy (c. 40-41). Dans les classes populaires, on rencontre un paysan de Waismes (c. 46), un paysan à qui apparaît saint Remacle (c. 18), un serf du comte Hézelon de Mirwart (c. 58) et le serf de Remagen (c. 66-67). Les moines sont rompus aux mœurs campagnardes⁽⁹⁰⁾.

Parmi les personnages secondaires, qui ne font pas partie du groupe des miraculés, la sacristine de l'église de Chooz (c. 6) et celle de la cathédrale Saint-Lambert de Liège (c. 54). Un miracle met en lumière les dangers de l'alcoolisme⁽⁹¹⁾.

L'aristocratie n'a droit qu'à deux mentions, et indirectes encore : la fibule léguée par « une » comtesse (c. 30) et le serf du comte Hézelon (c. 58).

Un miracle se déroule à l'époque de l'abbé Odilon (c. 22) et un autre sous l'abbé Ravenger (c. 60).

(89) On ne peut s'empêcher de penser aux *sermones vulgares* du séculier Jacques de Vitry (ca. 1165-1240), sermons prêchés en langue vulgaire et conservés en latin, avec leurs *exempla*. Les *exempla* sont « des historiettes présentées comme authentiques, utilisées par les prédicateurs dans leurs sermons pour édifier les fidèles et les conduire dans la voie du salut » (SCHMITT (J.-Cl.), *Le saint lévrier. Guinefort, guérisseur d'enfants depuis le XIII^e siècle*, Paris, 1979, p. 10-11 et 46 sv.); cf. *supra*.

(90) *Cruda rusticitas nequaquam redivivam*, L. II, 9.

(91) *In quo quoddam jurgium ebrietas seditiosa designavit [...], sed vini passio, quae eo modo liberat mentes facit [...], scandala, ebrietatis germina, rationis censura declinet...*, L.II, 39.

Cette fois, des œuvres d'art de l'église sont concernées : la châsse du saint bien sûr, mais aussi son calice (c. 22), le retable en argent de l'autel de la Vierge (c. 26) et une fibule en or (c. 30). Sans oublier que saint Remacle est toujours considéré comme le vrai propriétaire des biens temporels de l'abbaye; on parle des raisins de saint Remacle⁽⁹²⁾, des bœufs de saint Remacle⁽⁹³⁾...

L'aire géographique des *Miracles* est mieux définie. Tout d'abord, les deux assauts normands (c. 1-2 et 8) de 881 et 885 sont à l'origine du déplacement des moines et des reliques de leur saint patron, notamment sur certains de leurs domaines : Bogny au comté de Porcien (c. 4), Chooz (c. 5), Logne (c. 8) et Lierneux (c. 13), mais aussi à Chèvremont (c. 9) et Soumagne (c. 9). Tous ces lieux sont l'objet de manifestations miraculeuses. Ensuite d'autres miracles surviennent sur des domaines monastiques, en un endroit non localisé (c. 42), à Waimes (c. 46), à Bra (c. 22) et à Remagen (c. 66), sans oublier les bancroix de Famenne (c. 50). Autant de «trophées» à la gloire du saint patron.

Enfin, c'est de Lombardie que proviennent un homme et sa fille (c. 15).

INTÉRÊT ARCHÉOLOGIQUE DES *MIRACLES*

L'intérêt des *Miracles* est multiple et sert à mieux cerner l'époque de leur rédaction. D'abord d'un point de vue archéologique.

Le premier *Miracle* se déroule à l'époque de la construction de l'autel de l'église⁽⁹⁴⁾.

L'église est pavée⁽⁹⁵⁾, l'abside en marbre⁽⁹⁶⁾. Elle a un cancel⁽⁹⁷⁾ qu'il faut franchir pour atteindre le tombeau.

(92) *De botrionibus sancti Remacli*, L.II, 66.

(93) *Boves sancti Remacli*, L.II, 67. De la même manière, au Moyen Age saint Lambert est considéré comme le véritable propriétaire de la terre de l'Eglise de Liège, la «terre de saint Lambert», comme l'a bien démontré J.-L. KUPPER, *Liège et l'Eglise impériale X^e-XII^e siècles*, Paris-Liège, 1981, p. 523 sv..

(94) *Eo namque tempore quo fabrica altaris ecclesiae nostrae*, L.I, 1; *loca altaris*, L.I, 1.

(95) *In pavimento templi*, L.I, 1; *in pavimento*, L.I, 3; *a pavimento*, L.II, 49; *super pavimento*, L.II, 58.

(96) *Supra pavimentum marmoreum infra absidiam*, L.II, 51.

(97) *Dum cancellos attingit*, L.I, 3.

Aux portes sont suspendus béquilles et escabeaux de paralytiques qui attestent les miracles⁽⁹⁸⁾.

Les *Miracula* apportent des informations sur le tombeau de saint Remacle. Le lieu de sépulture du saint resplendit d'une lumière éclatante irradiant tout l'édifice⁽⁹⁹⁾. C'est le sarcophage primitif où avaient reposé ses cendres⁽¹⁰⁰⁾. La lumière sort du mausolée du saint⁽¹⁰¹⁾.

Devant le sépulcre de Remacle brûlent cierges et chandelles, des plus gros aux plus petits⁽¹⁰²⁾; peu importe la valeur réelle du geste, l'important, insiste l'auteur, c'est la foi des fidèles⁽¹⁰³⁾. Lieu privilégié des miracles⁽¹⁰⁴⁾, le tombeau est surveillé par des gardiens⁽¹⁰⁵⁾.

Certains aménagements furent opérés autour du sarcophage du saint qui se trouvait toujours en terre sous un appareil exhausé⁽¹⁰⁶⁾.

La châsse du saint est visible de loin, comme en témoigne le récit du miracle d'une percluse de Famenne : «J'ai vu, raconte-t-elle, un petit oiseau voltiger au-dessus de la châsse de Monseigneur saint Remacle et s'y poser tout auréolé»⁽¹⁰⁷⁾.

(98) *Servantur etiam baculi vel scabelli ipsius sanati vel plurimorum ibi sanitatem recipientium, pendentes ad januas ecclesiae in monumentum virtutum Christi, ut videntes enarrent magnalia ejus*, L.I, 2. Même chose pour le bâton détaché de la main du paysan de Waimes, L.II, 49. *Ad hujus rei attestacionem carrucam suam ante fores monasterii reliquit*, L.II, 56.

(99) *A lecto beatifici Pontificis processisse ac se subito irradiasse*, L.I, 2.

(100) *Ad locum lectuli in quo sacratissimus cinis ante jacuerat*, L.I, 3.

(101) *Quia viderit a loco mausolei instar radiorum solis fulgurantem lucernam*, L.I, 6. Ce *topos* hagiographique aura la vie longue, cf. notre article «Revenant et exorcisme à Liège. Quête de reliques en Sardaigne (1634-1652)», *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, t. CLXVII, 2001, p. 253-305.

(102) *Candelam [...] accensam ante sacrum sepulcrum*, L.I, 13.

(103) *Et licet rebus pauper, fide integra tamen mansit*, L.I, 13.

(104) *Ad sepulchri locum*, L.I, 14; *ad sacratissimum tumulum*, L. I, 17. *Sed caelestis pietatis eximia miseratio, quae ad propagandam sancti sui gloriam ad sepulchrum ejus semper est praesto, solito profuit solatio*. L.II, 45.

(105) *Beati Remacli pontificis tumulum [...] mausolei locum [...] accersitis loci custodibus*, L.I, 25. La châsse, elle aussi, est gardée de nuit lorsqu'elle séjourne dans l'église de Lierneux : *custodibus adhibitis*, L.II, 13.

(106) *Qui (artifices) [...] cernunt (circa venerabile beati viri sepulchrum) supereminere quiddam a loco opertorii [...] Artifices [...] viritim effodere terram, qua sepulchrum tegebatur incipiunt [...] Ut primum igitur supereminens illa [...] dimota est glebula*, L.I, 21.

(107) L.II, 53 : *Visa est mihi quasi speciosa avicula advolando super lectum sancti Remacli domini mei residere, et post pusillum super eum mirae lucis claritatem excrescere* (Cf. BAIX, *Saint Remacle*, op. cit., p. 19). *Super lectum sancti Remacli*, L.II, 53.

Le chef du saint semble avoir été retiré de la châsse sous l'abbatit d'Odilon⁽¹⁰⁸⁾; il opère à lui seul des miracles.

On peut ainsi distinguer plusieurs lieux de vénération des reliques de saint Remacle, à savoir l'oratoire Saint-Martin, lieu d'ensevelissement primitif, le sarcophage ramené dans l'abbatiale, et le chef-reliquaire du saint; plus tard la châsse s'ajoutera à tous ces éléments de culte et leur ravira la place principale.

Dans le nouveau sanctuaire construit par Odilon⁽¹⁰⁹⁾, c'est à l'autel de saint Remacle que l'on dépose les offrandes⁽¹¹⁰⁾; les malades sont étendus sur le pavé en deçà de l'abside, tantôt près de l'autel de saint Remacle⁽¹¹¹⁾. Le chœur est réservé aux moines⁽¹¹²⁾; dans l'abside, au-dessus de l'autel de saint Remacle⁽¹¹³⁾, est suspendu le calice du saint⁽¹¹⁴⁾.

Béquilles et charrettes des infirmes sont abandonnées devant la porte du monastère⁽¹¹⁵⁾. Les autels de l'église ont une décoration spéciale pour les fêtes⁽¹¹⁶⁾. Le miracle de châtement pour le vol du drap d'autel sert d'exemple pour mieux protéger les objets sacrés⁽¹¹⁷⁾.

Suspendu au-dessus de son autel, le calice de saint Remacle sert à donner à boire du vin qui rend santé et vigueur⁽¹¹⁸⁾.

Les bâtiments claustraux étaient dominés par une tour de belle allure et fort élevée, une sorte de donjon⁽¹¹⁹⁾.

L'accès du monastère n'est pas permis aux femmes⁽¹²⁰⁾.

Une fontaine Saint-Remacle existe⁽¹²¹⁾.

La bénédiction de l'oratoire Saint-Remacle de Marche-en-Famenne est décrite : des reliques du saint patron, à qui est dédié le sanctuaire, sont demandées et obtenues de Stavelot; les vigiles sont dites; à l'instant où le prêtre doit toucher l'autel commence le miracle⁽¹²²⁾.

LES MIRACULA REMACLI, MIROIR DU CLOÎTRE

Déjà les premiers diplômés laissaient entrevoir une vie monastique régulière et toute vouée à la prière. Les *Miracula Remaculi* renforcent l'image idéale des moines, essentiellement préoccupés du bon déroulement de l'office divin.

À la veillée dominicale, ils sont assidus à l'office⁽¹²³⁾, entonnant des chants solennels⁽¹²⁴⁾. Ils observent scrupuleusement les vigiles et chantent les hymnes matutinales⁽¹²⁵⁾. Ils s'activent inlassablement à la gloire de Dieu et de leur saint patron⁽¹²⁶⁾.

(108) *Tunc vero ad caput sancti confessoris deportari fecimus*, L.II, 24. Cette pratique est attestée en plusieurs lieux de culte du pays mosan; relevons-en ici la précocité. Cf. Catalogue de l'exposition *Saint Lambert. Culte & iconographie*, Liège, 1980, p. 22 sv. et bibliographie, et compte rendu dans *Le Moyen âge*, 1985, p. 110 n. 3.

(109) Sur cet édifice, cf. GENICOT (L.-F.), «Un "cas" de l'architecture mosane : l'ancienne abbatale de Stavelot. Contribution à l'étude de la grande architecture ottonienne disparue du pays mosan», *Bulletin de la Commission Royale des Monuments & des Sites*, t. XVII, 1967-1968, p. 83 sv. et EVRARD-NEURAY (B.) & LAMBOTTE (B.), *Abbaye de Stavelot. Approche archéologique*, Stavelot, 2000.

(110) L.II, 43 : *eulogias suas ad altare sancti patroni nostri Remaculi*.

(111) L.II, 51 et 64.

(112) L.II, 43. Cf. *infra*.

(113) *Ante gradus absidiae quae altare ambit*, L.II, 44.

(114) *Tunc calyx confessoris Dei, qui supra altare perpenderat*, L. II, 24. Sur les reliques historiques de saint Remacle, cf. notre livre, *op. cit.*

(115) Cf. *supra* et L.II, 49 et 56.

(116) *Dum altare, ut dies exigebat, festivis palliis et ornameto congruo in mane cum custode decorarent*, L.II, 53, et ce sont des laïcs qui aident à sa décoration.

(117) *Satisque fuit hoc exemplo addiscere, ne res sacras quisquam audeat temerare*, L.I, 20.

(118) *Tunc calyx confessoris Dei, qui supra altare pependerat, deponitur, et repletus mero ei ad potandum conceditur. Quo hausto, et vires recepit*, L.II, 24.

(119) L.II, 59.

(120) *Ante coenobii aditum, quia usus loci nostri non facile, nisi certa de causa frequentiam admittit foeminarum*, L. II, 11.

(121) L.I, 4. À Malmedy il en existait aussi une, «aujourd'hui tarie entre la Warchenne et la gare», cf. DREES (L.), «Der kult des Mannus in den Ardennen. Die heidnische Kultstätte von Malmedy und ihre Christianisierung», *Annalen des Historischen Vereins für den Niederrhein*, fasc. CLXXV, 1973, p. 7-62, et JEAN (DES PREIS DIT) D'OUTREMEUSE, *Ly myreur des histors*, éd. BORNET (A.) & BORMANS (S.), t. I, Bruxelles, 1864, p. 305-306. L'appellation est toutefois plus récente; sous l'Ancien Régime elle portait le nom de saint Quirin, cf. CHRISTOPHE (R.), «Malmedy, ses rues, ses lieux-dits», *Folklore Malmedy*, p. 82 et *Malmedy jadis. Recueil de vues anciennes*, Malmedy, 1996, n° 55-56. Dans d'autres lieux existent aussi des fontaines à la gloire du saint, cf. BAIX, *Reims et Trèves, op. cit.*, p. 15.

(122) *Expletisque de more vigiliis ac caeteris huic ritui congruentibus, ubi ventum est ad altare tegendum*, L.I, 18.

(123) *Quadam vero nocte, quae Dominica dicitur, dum fratres ad divinum officium persolvendum devoti insisterent*, L.I, 1.

(124) *Nocte [...] dominica [...] dum fratres ex more vespertinos hymnos sollemniter cantant*, L.I, 6.

(125) *Qui ad vigiliis observandas aderant (L. I, 1) interea religiosi monachi hymnos matutinos sublimiter in laudibus Dei*, L.I, 1.

(126) *Tunc devoti monachi sollemnes laudes Deo et sancto Patrono exultantibus animis referunt*, L.I, 2; *in commune laudes Deo extulimus glorificatione debita*, L.II, 58. *Cumque adhortationibus rectorum eos docentium de actibus beatissimi Antistitis cognovissent*, L.I, 8.

Le dimanche, à l'accoutumée, ils organisent une procession autour du cloître⁽¹²⁷⁾. À la Pentecôte, en chantant et en bénissant, ils aspergent d'eau bénite le monastère⁽¹²⁸⁾. Ils récitent inflassablement les heures⁽¹²⁹⁾. Les miracles sont ainsi souvent liés aux célébrations liturgiques⁽¹³⁰⁾, ce qui permet à l'auteur d'insister sur leur régularité⁽¹³¹⁾. Après les vigiles, les moines prient pour le malade qui est guéri avant les laudes⁽¹³²⁾.

Le déroulement quotidien de l'office sous-tend sans cesse les *Miracles* et rythme le texte⁽¹³³⁾. Ainsi la guérison de la paralysée de Famenne se déroule pendant toute la journée et l'on voit les moines occupés à la célébration de l'office des matines, de prime, à la messe solennelle de la Saint-Jean-Baptiste, et à sexte; le même schéma est adapté au miracle suivant. La régularité de l'office pose des points de repère commodes pour l'hagiographe, tout comme les temps liturgiques lui permettent de préciser la période de l'année⁽¹³⁴⁾. Les Rogations revêtent une grande importance⁽¹³⁵⁾. Leur institution par saint Mamert, évêque de Vienne est rappelée⁽¹³⁶⁾. Les prières des Rogations sont destinées à invoquer le Ciel contre les calamités⁽¹³⁷⁾, à l'origine les différents fléaux que la région de Vienne eut à subir.

(127) *Nos secundum morem Dominicae diei in melodia processionem circa officinas claustrum consuetudinaliter prosequimur*, L.II, 49.

(128) *Igitur diei Tertiam psallendo complemus, et secundum dominicam celebritatem cantando quoque et cum benedictionibus ac aqua exorcizata claustrum perlustramus*, L.II, 55.

(129) *Servi Dei extollunt sublimiter ora in laudibus Christi*, L.I, 6.

(130) *Ad percelebrandam divinum officium* (L.I, 9), *iterum aguntur laudes* (L. I, 9), *convenientibus siquidem omnibus qui aderant ad sacras vigiliis observandas in ecclesiam* (L.I, 10), *post missam et vespas* (L.II, 31), *completorium dominica nocte psallendo* (L.II, 32), *in dominica nocte* (L. II, 32).

(131) *Officium nocturnum persolventibus*, L.I, 10.

(132) *Frates vero ecclesiam ingressi vigiliis celebrant [...] gaudentes hymnidica exultatione Domino laudes concinunt*, L.I, 27.

(133) *Interea dum Matutinarum tempus adveniret, et aedituus ad decorem domus dei luminaria accenderet* (II, 51), *matutinae pulsantur* (II, 51), *dum vero circa primam pervenitur* (II, 52), *missa gloriosa diei* (II, 52), *et sexta ad psallendum inchoata* (II, 52), *adveniente autem matutinarum tempore* (II, 53), *circa primam horam diei* (II, 53).

(134) *Erat enim Quadragesima*, L.II, 31.

(135) Elles doivent être respectées scrupuleusement. Un miracle de châtement sanctionne un contrevenant *die Rogationum feria secunda*, L.II, 46. A Malmedy existe une châsse dite des Rogations.

(136) *Christiana quidem religio Gallicana ex statuto sancti Mammerti...*, L.II, 46.

(137) Les litanies mineures, célébrées les trois jours qui précèdent l'Ascension, furent établies par l'évêque de Vienne, saint Mamert, en 470. Le concile d'Orléans de 511 en étendit l'usage à toutes les Eglises de la Gaule où elles portent dès cette date le nom de Rogations. MARTIMORT, *L'Eglise en prière*, op. cit., p. 745.

La messe de la communauté est célébrée à l'autel de saint Remacle⁽¹³⁸⁾.

Le pèlerinage de Stavelot est bien organisé⁽¹³⁹⁾. Sa réputation s'étend jusqu'en Lombardie⁽¹⁴⁰⁾. La fête de saint Remacle est un jour de grande affluence des pèlerins de toute condition⁽¹⁴¹⁾. Pourvu qu'on le serve avec zèle, on peut compter sur l'aide de Remacle⁽¹⁴²⁾. Sa gloire amène au monastère une clientèle de plus en plus nombreuse⁽¹⁴³⁾.

Dans l'église, les guérisons sont quelquefois surprenantes. Les miraculés poussent des cris effrayants⁽¹⁴⁴⁾. Le sang gicle sur le sol de l'église de manière très impressionnante⁽¹⁴⁵⁾. Ainsi l'église prend souvent l'allure d'un hôpital, pour ne pas écrire d'un asile d'aliénés.

Si les moines s'intéressent aux miracles, parfois ils s'isolent pour rechercher la sérénité dans leur cœur. Le monastère compte alors une cinquantaine de religieux⁽¹⁴⁶⁾.

(138) *Verum dum missarum sollemnia ex communi ad altare Patroni nostri celebrabantur*, L.II, 44. Miracle écrit après 1008, cf. BAIX, *Saint Remacle*, op. cit., p. 19.

(139) *Venire et visitare limina sacra beatissimi Remacii* (L. I, 15).

(140) L. II, 15-16. Et les Lombards ont tout essayé avant d'arriver à Stavelot, cliché hagiographique.

(141) *Accidit autem ut festivitas Patroni nostri confessoris instaret, atque ad celebritatem ejus frequentia utriusque sexus ac diversi ordinis, ut moris semper erat, pia devotione comitante, se conglobaret* (L.II, 22).

(142) *[quatenus] meminerint se numquam destituendos beati Remacii suffragio si ejus studuerint invigilare servitio* (L. I, 24).

(143) *Confessorem suum (Christi) mirificamur, cujus auxilio et gratia inmittitur, ab aerumnosis calamitatibus et infestis languoribus, quibus vexamur, eripimur et tam magnificis huiusmodi virtutibus ad sepulchrum ejus de die in diem pia consolatione recreamur* (L. II, 43).

(144) *Ecce idem debilis in pavimento templi proruens, magnis clamoribus vocum ecclesiam replevit, in tantum ut prae nimio pavore hi, qui ad vigiliis observandas aderant, veloci cursu fugientes loca altaris irreverenter irrumperent, nescii quid illis agere conveniret* (L. I, 1). Même chose au L. I, 6 et L. II, 12, 15-16, 32, 43, 49, 53, 55, 56. *Vociferando [...] cum ipsa vociferatione [...] iterum tam clamorosa voce*, L.II, 49.

(145) L.I, 28-29.

(146) Cf. la liste des religieux, rédigée aux IX^e-X^e siècles : 49 à Malmedy et 50 à Stavelot (HR 283), cf. notre article «Les confraternités de l'abbaye de Stavelot-Malmedy», *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, t. CLXI, 1995, p. 105-169, à Remiremont, document non repris par BERLIÈRE (Dom U.), «Le nombre des moines dans les anciens monastères», *Revue Bénédictine*, t. XLI, 1929, p. 231-261. Cf. les recherches de DUBOIS (Dom J.), *Histoire monastique en France au XII^e siècle*, Londres, 1982, réimpr. de l'article : IV. *Du nombre des moines dans les monastères*. La population de Stavelot-Malmedy a bien sûr évolué au cours des siècles. Dom Berlière (*Les élections abbatiales au Moyen Age*, ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE, *Mémoires de la Classe des Lettres*, t. XX, 1927, p. 83) mentionne la baisse importante de l'effectif au X^e siècle, passant de 13 à 4-5 moines à Stavelot. Cf. MEESSEN (L.), «Paroisses et chapelles qui dépendirent autrefois des abbayes de Stavelot et de Malmedy», *Pays de Saint Remacle*, n° 4, 1965, p. 141-166.

Sur ses domaines ou ceux de sa zone d'influence, l'abbaye intervient dans la vie paroissiale des églises rurales qui dépendaient d'elle⁽¹⁴⁷⁾. Elle avait en effet construit des églises rurales dont elle possédait le droit de collation. Aucune ne remonte sans doute historiquement à saint Remacle⁽¹⁴⁸⁾.

Le développement paroissial lié à l'action de l'abbaye ne retiendra notre attention que dans la mesure où les sources nous apportent des détails sur la vie quotidienne des moines⁽¹⁴⁹⁾. Cette action fut, on s'en doute, très importante et favorisa la christianisation en profondeur des campagnes.

Dans les sources diplomatiques, la mention précoce d'un domaine relevant de Stavelot-Malmedy n'implique pas obligatoirement la présence

(147) Sur ces problèmes, cf. DIERKENS (A.), «La christianisation des campagnes de l'Empire de Louis le Pieux. L'exemple du diocèse de Liège sous l'épiscopat de Walcaud (c. 809-c. 831)», dans *Charlemagne's Heir. New Perspectives on the Reign of Louis The Pious (814-840)*, éd. GODMAN (P.) & COLLINS (R.), Oxford, 1990, p. 326 et bibliographie. Le développement paroissial en Ardenne et en Condroz a fait l'objet des recherches de M. VAN REY, *Die Lütticher Gaue*, op. cit., p. 180-288, en particulier les p. 197-205 et 221-243 pour Stavelot-Malmedy. Un répertoire des lieux (*Pfarrkatalog*, p. 351-852) permet d'obtenir immédiatement toutes les données bibliographiques sur les paroisses. En 1985 (DIERKENS (A.) & DUPONT (Ch.)), «Christianisation, paroisses et peuplement médiéval dans la région de Houffalize», *Catalogue de l'exposition Art Religieux, Histoire, Archéologie au pays de Houffalize*, Houffalize, 1985, p. 108), Christian Dupont annonçait une thèse de doctorat : Recherches sur la mise en place du réseau paroissial en Ardenne. Contribution à l'histoire du peuplement rural à l'époque médiévale, et dans le même catalogue (p. 103-108) donnait un aperçu de la méthode appliquée aux doyennés de Stavelot et de Bastogne, dont de nombreuses églises dépendaient de l'abbaye. Commentaire général et bibliographie complémentaire dans FALKENSTEIN (L.), «Die Kapellenstiftung zu Berensberg, die Pfarrei Laurensberg und die kirchliche Gebietsgliederung nördlich Aachens im Mittelalter», dans *Kapelle und Kirche St.-Matthias zu Berensberg (1381-1890)*, t. I, Herzogenrath, 1991, p. 22 sv. Ouvrage collectif *La paroisse en questions. Des origines à la fin de l'Ancien Régime*, Ath-Mons-St-Ghislain, 1998.

(148) D'après le chroniqueur Hériger (Ed. MGH, SS, t. VII, p. 181), Remacle fut élève de saint Sulpice, ce qui expliquerait la dédicace de plusieurs églises dans le diocèse de Tongres au saint évêque de Bourges (624-644). La dédicace et le titre des églises est la bouteille à encre. Les hypothèses sont intéressantes, cas par cas, mais les sources sont généralement tardives pour déterminer le vocable, ce qui explique que nous ne nous attarderons pas ici sur ce sujet, nous contentant de renvoyer à BALAU, *Les sources*, op. cit., p. 18, BAIX, *L'hagiographie*, op. cit., p. 132 n. 3, aux articles de GUILLEAUME (D.) et DANIELS (P.), et à VAN REY, *Die Lütticher Gaue*, op. cit., p. 222.

(149) Quelques exemples ci-dessous. Impossible de reprendre ici toute la partie du répertoire de VAN REY (p. 351-852), ni les recherches de DUPONT (op. cit.), qui seuls pourraient faire l'objet d'une thèse. On ajoutera les cartes très claires du Père Meessen et de Manfred Van Rey.

simultanée d'un édifice de culte construit à l'initiative des moines⁽¹⁵⁰⁾. Les sources sont parfois plus loquaces. A Wellin, vers 751-768, on trouve l'église Saint-Martin⁽¹⁵¹⁾. Mais les premières attestations écrites de l'existence de sanctuaires ne remonte pas avant le IX^e siècle dans la plupart des cas. La charte du 1^{er} octobre 814 (HR 25) parle *de decimis et cappellis ab antecessoribus nostris sibi [Stabulo] concessis*⁽¹⁵²⁾ : Düren, Clotten⁽¹⁵³⁾, Bonn⁽¹⁵⁴⁾, Sinzig, Andernach, Boppard, Wasseiges, Awans, Esneux, Thommen, Glain, Chérain, Theux, et Wéris; pour toutes ces localités, on est sûr qu'à cette époque une chapelle était à la collation de Stavelot⁽¹⁵⁵⁾.

En 814, l'église privée de Theux jouait le rôle d'église paroissiale puisque les habitants payaient la dîme; dîme et droit de collation étaient confirmés à Stavelot (HR 25); l'abbaye envoyait un desservant à la *capella* de

(150) Qu'il suffise de mentionner ci-dessous les localités en rapport avec l'abbaye où l'on peut suspecter un sanctuaire, dont aucune mention n'est faite dans les sources diplomatiques avant le XII^e siècle; entre parenthèses le numéro de page dans VAN REY, *Die Lütticher Gaue*, où trouver la bibliographie sur ces lieux : Berlé (364), Bœur (367), Champlon (374), Fontenaille (389), Oberwampach (414), Ortho (417), Remagne (421), Romeldange (422), Asselborn (453), Audrange (455), Basbellain/Niederbesslingen (457), Bihain (461), Bra/Lienne (467), Chevron (472), Dürler (476), La Gleize (479), Goesdorf (480), Gouvy (481), Hachville/Helzingen (485), Lierneux (489), Lommersweiler (495), Neundorf (505), Rahier (512), Reuland (513), Saint-Vith (515), Wanne (523), Fosse (524), Chantraine (540), Purnode (595), Schaltin (598), Spontin (601), Bois (610), Comblain-au-Pont (617), Eneille (621), Fairon (622), Ferrières (624), Fisenne (625), Fraiture (625), Grandmenil (629), Heyd (633), Izier (635), Jupille (636), Linchet (638), Mont-Saint-Rahy (644), My (645), Sommele-Temple (662), Tohogne (668), Xhignesse (675), Xhoris (680), Doreux (691), Eclaye (692), Finnevaux (697), Haut-Fays (708), Oizy (717), Paliseul (720), Porcheresse (726), Winenne (738), Auffe/Saint Pierremont (741), Eprave (749), Havrenne (756), Houyet/Ferage (759), (Vieil) Humain (760), Reux (777), Tevin/Resteigne (787), Wanlin (792), et Haltinne (805).

(151) *In Wadlino, id est ecclesiam sancti Martini* (HR 21).

(152) L'identification des lieux et leur appartenance dans le temps à Stavelot-Malmedy ont été établis par VAN REY, *Die Lütticher Gaue*, op. cit., p. 235 et note 100 p. 280, et VAN REY, *Der deutsche Fernbesitz*, op. cit., p. 28.

(153) En 1004, Liudulfe, archevêque de Trèves, consacre un oratoire à la demande de l'abbé Ravenger *in honore sancti Petri apostolorum principis et sancti Maximini episcopi ac sancti Justi martiris et sancti Luce evangeliste et sancti Policarpi episcopi et martiris*, HR 92; historique de la localité par VAN REY, *Der deutsche Fernbesitz*, op. cit., p. 45 sv.

(154) *La forme Barna/Barma* fait l'objet de discussions, cf. VAN REY, *Der deutsche Fernbesitz*, op. cit., p. 45.

(155) Plusieurs trouvent une notice dans GUILLEAUME (D.), «L'archidiaconé d'Ardenne dans l'ancien diocèse de Liège», *Bulletin de la société d'art & d'histoire du diocèse de Liège*, t. XX, 1913, p. 21-599, ou dans LEJEUNE (Ph.), «Notes sur les paroisses de la région de Salm-en-Ardenne», *Glain & Salm. haute Ardenne*, n° 2, 1978.

Theux contre paiement de la dîme⁽¹⁵⁶⁾. Même confirmation pour la *villa de Glain*, qui comportait en 814 une chapelle et des dîmes; la *capella* devient *ecclesia Monte Sancti Martini* dans le relevé des 47 églises à la collation de l'abbé de Stavelot dressé vers 1130-1131 sous l'abbatiat de Wibald. Les fouilles archéologiques⁽¹⁵⁷⁾ ont révélé deux sanctuaires, un du haut Moyen Age et un autre construit à l'époque romane. Il n'est pas exclu que, dès 720, il y ait déjà un oratoire à cet endroit⁽¹⁵⁸⁾.

Par une charte du 25 mars 857 (HR 32), l'église de Cond⁽¹⁵⁹⁾ sur la Moselle est livrée en toute propriété au monastère de Stavelot, avec l'obligation d'y envoyer un prêtre pour y exercer le ministère paroissial, à savoir la célébration de la messe et l'administration des sacrements⁽¹⁶⁰⁾.

En 882, la chapelle de Bra est rendue aux moines (HR 41), et, en 1103, la charte parle d'église (HR 133).

Les sources diplomatiques apportent des mentions de la présence d'églises à : Awagne (824)⁽¹⁶¹⁾, Leignon, Graide, Vervoz et Horion (ca. 900)⁽¹⁶²⁾,

(156) Cf. BAIVERLIN (H.), *L'évolution du domaine de Theux*, Fédération archéologique & historique de Belgique, Congrès de Malmedy, 1972, t. II, 1974, p. 14 et BERTHOLET (P.) & HOFFSUMMER (P.), *L'église-halle des saints Hermès et Alexandre à Theux. Histoire et archéologie d'un édifice singulier*, Dison, 1986 (*Bulletin de la société verriétoise d'archéologie & d'histoire*, t. LXXV).

(157) Cf. GEUBEL (A.), *Les fouilles de 1968*, Ardenne & Famenne, 1968-1969, p. 51-53 et REMACLE (G.), *L'église Mont-Saint-Martin à Bovigny. Historique*, *Ibidem*, p. 49.

(158) Cf. LEJEUNE, *Glain/Bovigny*, *op. cit.*, p. 82-83.

(159) Historique de la localité par VAN REY, *Der deutsche Fernbesitz*, *op. cit.*, p. 48 sv.

(160) *Ea scilicet ratione, ut ex eodem monasterio sacerdos talis ad prefatam basilicam deputetur qui aptus sit officio sacerdotali fungi, ubi eis conventicula prefate ville adunatur missam acceptura, sacrum baptismum precepturum et omnia spiritualia dogmata ab eodem sacerdotie sine dilatione communicatura*; cf. BAIX, *Étude sur l'abbaye*, *op. cit.*, p. 91. L'abbaye est donc le propriétaire de l'église de Konz. Ludwig Falkenstein nous fait remarquer que, selon les règles établies par Louis le Pieux lors du synode tenu à Aix-la-Chapelle en 819, le propriétaire d'une église est toujours obligé, soit de doter cette église au minimum d'un manse avec des immeubles, réservé avec les oblations des fidèles aux besoins du desservant, soit de séparer des biens déjà existants de l'église le *dos*, la dot de l'église, c'est-à-dire un minimum d'immeubles, de serfs et de revenus, juridiquement attachés à l'autel de cette église et destinés exclusivement à assurer une vie convenable à leur desservant; ces règles valent aussi pour un monastère lorsqu'il est propriétaire d'une église. Plus tard, au XII^e siècle, l'abbaye s'attachera les services d'un *vicarius perpetuus*.

(161) *Una cum portione mea de illa basilica que est in ipsa villa edificata in honore sancti Quintini*, HR 27. Bibliographie sur la localité par VAN REY, *Die Lütticher Gaue*, *op. cit.*, p. 534.

(162) *Capella*, HR 35 (862), acte faux s'inspirant de HR 34 (862); bibliographie sur la localité par VAN REY, *Die Lütticher Gaue*, *op. cit.*, p. 579 et 703.

Bièvre (927)⁽¹⁶³⁾, Tanton (943)⁽¹⁶⁴⁾, Basse-Bodeux (959-961)⁽¹⁶⁵⁾, Odeigne (ca. 932)⁽¹⁶⁶⁾, Boulaide (1088)⁽¹⁶⁷⁾ et Otré (ca. 1104)⁽¹⁶⁸⁾. Une charte de 915 (HR 53) parle de la *terra sancti Albani*, c'est-à-dire de Gouvy dont le patron est saint Aubain; ce document est à mettre en corrélation avec les fouilles archéologiques pratiquées à l'église de Gouvy qui mirent au jour les substructions de deux édifices successifs, dont le plus ancien, une chapelle en pierre, remonterait au X^e siècle⁽¹⁶⁹⁾.

À Saint-Jacques de Fosse-sur-Salm fut découvert un petit édifice, composé d'une nef carrée (+/- 6 m2) et d'un chœur vraisemblablement à chevet plat (+/- 2,5 X 4 m.), comparable à des églises primitives du VII^e siècle; l'agrandissement de la nef et l'érection de la tour pourraient dater du XI^e ou du XII^e siècle⁽¹⁷⁰⁾. A Ocquier, les fouilles ont révélé deux édifices précédant l'actuelle église romane : une première église (IX^e siècle?) avec une nef rectangulaire et un chœur semi circulaire, puis une église pré-romane de trois nefs avec un chœur à chevet droit et une tour carrée occidentale⁽¹⁷¹⁾.

On ignore tout d'une éventuelle desserte de paroisses par les moines eux-mêmes⁽¹⁷²⁾. L'abbaye pouvait installer des prêtres placés sous sa dépen-

(163) *Capella*, HR 57; bibliographie sur la localité par VAN REY, *Die Lütticher Gaue*, *op. cit.*, p. 685.

(164) *Ecclesia*, HR 66; bibliographie sur la localité par VAN REY, *Die Lütticher Gaue*, *op. cit.*, p. 732.

(165) *Ecclesia ejusdem ville [Baldau]*, HR 74; bibliographie sur la localité par VAN REY, *Die Lütticher Gaue*, *op. cit.*, p. 459.

(166) *Ecclesia*, HR 60; bibliographie sur la localité par VAN REY, *Die Lütticher Gaue*, *op. cit.*, p. 505.

(167) *Allodium ejus de Bullardes cum ecclesia*, donnés à Stavelot-Malmedy, HR 119; bibliographie sur la localité par VAN REY, *Die Lütticher Gaue*, p. 368.

(168) *Pro ecclesia de Otreis*, HR 286; bibliographie sur la localité par VAN REY, *Die Lütticher Gaue*, *op. cit.*, p. 507.

(169) Cf. BOURGEOIS (Fr.), «Fouilles à l'église Saint-Aubain à Gouvy (Limerlé)», *Ardenne & Famenne*, t. X, 1967, p. 30-31, et LEJEUNE (Ph.), *Notes sur les paroisses*, *op. cit.*

(170) Cf. MERTENS (J.) et BOURGEOIS (Fr.), «L'église de Saint-Jacques de Fosse-sur-Salm», *Bulletin de la société d'art & d'histoire du diocèse de Liège*, t. XLV, 1965, p. 16-44, commenté par LEJEUNE (Ph.), *Les origines du comté de Salm-en-Ardenne*, Fédération archéologique & historique de Belgique, Congrès de Malmedy (1972), t. II, Malmedy, 1974, p. 29-39.

(171) Cf. MERTENS (J.), «Recherches archéologiques dans l'église d'Ocquier», *Bulletin de la société d'art & d'histoire du diocèse de Liège*, t. XXXIX, 1955, p. 1-35.

(172) Sur le plan de la législation canonique, «le droit pour le moine-prêtre d'exercer le ministère ecclésiastique est reconnu, mais l'exercice de ce ministère dépend de la délégation épiscopale» (BERLIÈRE (Dom U.), «L'exercice du ministère paroissial par les moines dans le Haut Moyen Age», *Revue Bénédictine*, t. XXXIX, 1927, p. 340). On se heurte bien entendu au silence des sources dans ce domaine.

dance immédiate dans des églises à sa collation. Au X^e siècle, selon les *Miracula Remacli* (L.II, 26-31), des clercs vivaient à l'abbaye⁽¹⁷³⁾. L'abbé Ravenger (980-1008) envoyait des moines et un clerc à l'évêque pour les faire ordonner (L.II, 31)⁽¹⁷⁴⁾. Sur le domaine de l'abbaye, à Chooz, un moine était établi pour y pêcher et envoyer le produit de sa pêche à Stavelot (*Miracula*, L.I, 22)⁽¹⁷⁵⁾. Les *Miracles* parlent aussi de plusieurs églises dépendant de l'abbaye : Marche, Lierneux, Logne...

Il est difficile d'envisager le réseau paroissial dépendant de l'abbaye dans son ensemble avant l'inventaire de Wibald⁽¹⁷⁶⁾ : les relevés de 1130-1131 (HR 152 et 154) confirment l'existence d'une église⁽¹⁷⁷⁾.

Discussion des thèses sur la *cura animarum* par les moines dans CONSTATBLE (G.), *Monasteries, rural Churches and the cura animarum in the early middle ages*, dans *Atti di Settimane di Studio del Centro italiano di Studi sull'alto medioevo, Cristianizzazione e organizzazione ecclesiastica delle campagne nell'alto medioevo*, Spolète, t. XXVIII, 1982, p. 349-395. Le chapitre 62 de la Règle de saint Benoît permettait à l'abbé de choisir un prêtre parmi ses moines. Dans les monastères pré-carolingiens, les moines-prêtres étaient une minorité qui exerçaient les fonctions sacramentelles. L'exercice de leur ministère hors du monastère est lié au développement du réseau de dépendances dans un but économique qui se doubla d'un but pastoral. Cela leur permettait aussi de pouvoir se retirer de leur abbaye quelque temps, ce qui fut critiqué par les réformateurs.

(173) Outre cette desserte des églises dépendant de l'abbaye, Dom BERLIÈRE, *La familia*, op. cit., p. 10, considère ces clers comme « faisant partie de la *familia*, attachés aux services domestiques intérieurs ». A titre de comparaison, à Montier-en-Der (cf. supra), l'évêque de Châlons garde la consécration, la bénédiction des personnes et des choses sacrées, y compris le chrême, et renonce à la *potestas* que la législation canonique lui assure (SEMLER, *Montier*, op. cit., p. 87).

(174) L'*Admonitio generalis*, le concile de Francfort de 794 et l'Instruction pastorale de Reisbach autorisaient l'ordination de clercs seulement avec lettres de recommandation de leur évêque ou de l'abbé. Cf. BERLIÈRE, *L'exercice*, op. cit., p. 236.

(175) Cette présence d'un moine sur un domaine de l'abbaye est tout à fait normale : il s'agit d'un moine chargé du contrôle de la gestion du domaine, une sorte de précurseur du prévôt dans le personnel administratif de certaines abbayes. Ludwig Falkenstein nous donne à titre de comparaison le moine Dieudonné de l'abbaye de Saint-Denis en France, responsable du domaine de l'abbaye situé à Mitry en 861 (*Recueil des actes de Charles II le Chauve*, roi de France, par TESSIER (G.), t. II, Paris, 1952, p. 7-9).

(176) Tableau élaboré par VAN REY, *Die Lütticher Gaue*, op. cit., p. 200-202 et p. 239-240 et cf. aussi le Catalogue de l'exposition Wibald, abbé de Stavelot-Malmedy et de Corvey 1130-1158, Stavelot, 1982, p. 63-65.

(177) À quoi bon émettre des suppositions sur la date d'érection des sanctuaires ! La plupart, bien sûr, sont antérieurs à l'année 1130 ; c'est la situation en 1130 qui est ici clichée. Cf. GUILLEAUME, *L'archidiaconé*, op. cit., et MEESSEN (Fr.), « Trésors des paroisses dépendantes », dans le *Catalogue de l'exposition de Stavelot-Malmedy*, 1965, p. 79-92.

L'accueil des pèlerins et des malades fait partie des missions des moines⁽¹⁷⁸⁾.

Les *Miracula Remacli* parlent du *xenodochium*, l'hospice du monastère ; les pèlerins pauvres y sont généreusement accueillis et l'hospitalité consiste à leur fournir de la nourriture pendant presque huit jours alors qu'ils font leurs dévotions⁽¹⁷⁹⁾.

Il s'agit d'une sorte d'hospice que l'on distinguera de l'hôpital de l'abbaye – *hospitale coenobii* (HR 34 et 36). Le 13 avril 862 le souverain Lothaire II s'occupe de la répartition des biens *ad hospitale ejusdem coenobii* et ordonne que l'on paie à l'hôpital de l'abbaye *absque negligentia et tarditate* la dîme des fruits dans les manses seigneuriaux (HR 34). Cette ordonnance est confirmée le 10 juin 873 (HR 36)⁽¹⁸⁰⁾.

Chaque année, le 24 juin, les habitants de la Famenne viennent à Stavelot pour y célébrer avec les moines la fête de saint Jean-Baptiste⁽¹⁸¹⁾. Le lendemain qui est la fête de la dédicace de l'église abbatiale⁽¹⁸²⁾, la prière des malades se poursuit à l'autel de saint Remacle et l'affluence est extraordinaire. Cette foule bruyante et envahissante perturbe la sérénité et le calme du monastère, au point qu'après l'office les moines prolongent leur séjour au chœur pour y retrouver un peu de tranquillité (L. II, 43, 50-53 et 64). Cette coutume est déjà ancienne au X^e siècle⁽¹⁸³⁾. Dom Berlière y voit des bancroix, mais le mot n'apparaît pas dans le texte⁽¹⁸⁴⁾. Les habitants du

(178) Sur ce sujet, GEORGE (Ph.), « L'hospitalité, la charité et le soin aux malades à Stavelot-Malmedy au Moyen Age (VII^e-XII^e siècles) », dans *Revue Bénédictine*, t. CVIII, 1998, p. 315-330.

(179) *Quibus de more in xenodochio exceptis, per dies ferme octo victui necessaria pietatis subrogamus*, L.I, 28.

(180) Cf. BAIX, *Etude sur l'abbaye*, op. cit., p. 93 et 95.

(181) *Mos namque regionis illius [...] continetur et praecipue ritu antiquo servatur, ut in Nativitate sancti Johannis Baptistae incolae ejus Patronum nostrum in multiplicibus commoditatibus saepe approbatum cum eulogiis suis orationis causa visitent, plus solito frequentent, atque etiam sollemnitatem insignis diei nobiscum concelebrent*. L. II, 50. *Secundum hanc insitam consuetudinem*, L. II, 51.

(182) Serait-ce la fête de la dédicace de la nouvelle abbatiale construite sous l'abbé Odilon ? Dans le calendrier du Xe siècle, le 25 juin est la fête de la *Translatio Remacli*, cf. *infra* et BAIX, *L'hagiographie*, op. cit., p. 137.

(183) *Ritu antiquo*, L.II, 50 ; *secundum hanc insitam consuetudinem*, L.II, 51.

(184) BERLIÈRE (U.), « Les processions des croix banales », *Bulletin de la Classe des Lettres & des Sciences morales & politiques de l'Académie royale de Belgique*, 1922, p. p. 20.

pagus de Famenne⁽¹⁸⁵⁾ viennent en pèlerinage annuel avec des offrandes. «Bancroix» signifie processions autorisées par l'évêque⁽¹⁸⁶⁾; il s'agit plutôt ici de pèlerinages annuels exécutés par les paroissiens de filiales de l'abbaye. C'est le cas pour la Famenne, comme plus tard ce le sera pour Lierneux en 1071, après le *Triumphus sancti Remacli*⁽¹⁸⁷⁾. Les paroissiens de Lierneux viendront à Stavelot chaque année avec la châsse de saint Simètre, leur saint patron, pour commémorer l'événement. Un parallèle doit être établi avec un *Miracle* de saint Hubert qui atteste pareille sujétion de certaines paroisses envers l'abbaye au IX^e siècle⁽¹⁸⁸⁾. Par ailleurs, comme pour les bancroix, les protagonistes sont aussi des paysans⁽¹⁸⁹⁾.

LES FÊTES LITURGIQUES À STAVELOT

«Suivre l'évolution d'un calendrier n'est pas dresser une statistique aride, c'est un moyen perspicace de connaître l'histoire intime d'une communauté [...]»⁽¹⁹⁰⁾.

À travers les *Miracula Remacli* se manifeste l'importance des fêtes des saints à Stavelot et la fréquence des miracles lors de celles-ci : la Saint-Remacle, la Saint-Jean-Baptiste et la Saints-Pierre & Paul. Les grandes fêtes et les temps liturgiques y sont aussi mentionnés : Noël, la Circoncision, la Pentecôte et l'Avent.

(185) L'hagiographe envisage la Famenne plutôt comme une région que comme un *pagus* déterminé, cf. BAIX, *L'hagiographie*, op. cit., p. 141 et BAIX, *Saint Remacle*, op. cit., I, p. 19.

(186) «La notion de bancroix concerne une procession ecclésiastique qui avait lieu toutes les années, à jours fixes, avec la croix et la bannière pastorale et au cours de laquelle on versait une taxe se composant de pain, de fromage et d'une petite monnaie, l'obole (le demi-denier), au profit d'une église abbatiale ou collégiale», VAN REY (M.), «Les divisions politiques et ecclésiastiques de l'ancien diocèse de Liège au Haut Moyen Age», *Le Moyen âge*, t. LXXXVII, 1981, p. 192.

(187) Liège. *Autour de l'an mil*, op. cit., p. 80-92.

(188) Ce miracle est analysé par DIERKENS, *La christianisation*, op. cit., p. 326 qui parle des bancroix de l'abbaye ca. 830 : «Un certain nombre de paroisses se voyaient ainsi astreintes à une sujétion, fût-elle symbolique, envers l'abbaye de Saint-Hubert».

(189) VAN RIE (A.), «Les croix banales aux abbayes en Belgique au Moyen Age», *Contributions à l'histoire économique & sociale* sous la direction de JACQUEMYS (G.), t. II, 1963, p. 9-28. L'auteur insiste sur le caractère social des bancroix : mise en contact de populations rurales, de «gens peu habitués à sortir de chez eux» (p. 27).

(190) DUBOIS (J.), *Le calendrier et le martyrologe de l'abbaye de Saint-Thierry au Moyen Age*, dans *Saint-Thierry, une abbaye du VI^e au XX^e siècle*. Actes du colloque international d'histoire monastique, Reims-Saint-Thierry, 11-14 octobre 1976, réunis par BUR (M.), Saint-Thierry, 1979, p. 183.

Quelle information précise peut-on obtenir sur le calendrier de Stavelot au X^e siècle? Les historiens se sont jusqu'à présent basés sur un prétendu «Nécrologe de Stavelot du X^e siècle» (Bx, BR 1814-1816); il s'agit en réalité d'un nécrologe de Magdebourg, complété d'un sacramentaire, qui finit, semble-t-il par échouer à Stavelot peu après 1071⁽¹⁹¹⁾. Aussi faut-il redoubler de prudence quant aux dates mentionnées puisqu'elles sont des additions du XI^e siècle au fonds primitif du calendrier, ce qui n'avait pas été pris en considération jusqu'à présent.

La dédicace de l'église de Goduin eut lieu, comme nous l'avons précédemment établi, le 25 juin 685, en même temps que la translation du corps de saint Remacle de l'oratoire dans la nouvelle abbatiale. La dédicace de l'église de Poppon eut lieu le 5 juin 1040⁽¹⁹²⁾. Entre les deux édifices, il y a la reconstruction due à Odilon⁽¹⁹³⁾.

Les *Miracula* montrent l'affluence des pèlerins pour la fête de saint Remacle à Stavelot, comme pour la fête de la dédicace.

De leur pêcherie de Chooz, les moines font venir du poisson qui garnira leur table pour cette festivité. Devant le tombeau du saint patron, lieu privilégié de grâces et de miracles, on lisait pour sa fête l'*Omilia*⁽¹⁹⁴⁾. L'*Omilia sancti Remacli* est un développement de la *Vita Remacli prima*, exaltation liturgique du saint pour le jour de sa fête, écrite vers le milieu du IX^e siècle⁽¹⁹⁵⁾. On chante en l'honneur du saint des hymnes, dont certains textes

(191) Nous sommes ici très brefs sur un sujet qui pourrait, à lui seul, faire l'objet d'un article.

(192) Cf. notre article *Un réformateur lotharingien*, op. cit.

(193) Bruxelles, Bibliothèque Royale Ms.1813, f^o 7v : *Sancti Petri in Stabulaus dedicatio ecclesie*, et commentaires par Genicot, *Un cas*, op. cit., p. 85 notes 51 et 52. Généralement une date de dédicace se maintient, ancrée qu'elle est dans la liturgie; un exemple parmi tant d'autres Saint-Laurent à Liège en 1034 et 1182, cf. notre article, «Documents inédits sur le trésor des reliques des abbayes de Saint-Laurent et de Saint-Jacques de Liège (XI^e-XVIII^e siècles)», *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, t. CLVIII, 1992, p. 19 n. 55; nous avons ici l'exception qui confirme la règle : Poppon profite du passage de l'empereur pour consacrer sa nouvelle église. Bien sûr on peut aussi supposer qu'il ait fait venir le souverain pour un jour précis choisi par lui mais cela nous paraît peu certain.

(194) *Ad cujus tumbam consistimus*, c. 12 de l'*Omilia sancti Remacli*.

(195) Nous pourrions être plus long sur cette *Omilia*, qui pourrait faire l'objet d'un article à part entière, cf. Philippart (G.), *Le saint comme parure de Dieu, héros séducteur et patron terrestre d'après les hagiographes lotharingiens du Xe siècle*, dans *Les fonctions des saints dans le monde occidental (III^e-XIII^e siècle)*, Actes du colloque organisé par l'École Française de Rome, Rome, 27-29 octobre 1988, Rome, 1991 (Collection de l'école française de Rome, n^o 149), p. 138.

du X^e siècle nous sont parvenus : *Clara praeclso redeunt honore et Lumen aeternum, moderator temporum*⁽¹⁹⁶⁾.

Les *Miracula Remacli*, ne l'oublions pas, continuèrent à être rédigés sous l'abbatiat d'Odilon et de Ravenger; ils s'insèrent ainsi eux aussi parfaitement dans ce renouveau hagiographique stavelotain.

*
* *

Au-delà, bien entendu, de la vie quotidienne à Stavelot-Malmedy autour de l'an mil, le premier témoignage des *Miracula Remacli* concerne les invasions normandes. Par deux fois, les moines de Stavelot vont fuir devant les Normands⁽¹⁹⁷⁾, en 881 et vraisemblablement en 885⁽¹⁹⁸⁾.

Plusieurs autres sources historiques apportent leur témoignage sur le raid de 881⁽¹⁹⁹⁾. Le plan d'attaque est organisé. Des éclaireurs sont envoyés pour reconnaître le terrain et, à la tombée de la nuit, les Normands s'apprêtent à l'attaque. Les moines, avertis, s'affolent : ils déterrent à la hâte les reliques de saint Remacle et s'enfuient. *Corpus agii Remacli educitur ex tumulo octavo idus decembris*⁽²⁰⁰⁾. C'est le 6 décembre 881. Nombreuses furent à l'époque les communautés religieuses qui, par peur des Normands, s'exilèrent en emportant avec elles leur trésor le plus précieux et le plus vénérable, leurs reliques. «Gage de protection dans l'exil»⁽²⁰¹⁾, les reliques vont recevoir un accueil bienveillant lors de leur passage et susciter dons et largesses. Alors qu'ils font halte dans leur fuite hâtive et éperdue, les moines aperçoivent l'encerclement du monastère et ils sont menacés de se voir couper la route par l'armée ennemie. Ils s'enfuient au comté de Porcien qui n'avait pas été touché par l'invasion⁽²⁰²⁾.

(196) Commentaires et bibliographie dans BAIX, *L'hagiographie, op. cit.*, p. 143 n. 1.

(197) Cf. BAIX, *Etude sur l'abbaye*, p. 99-104.

(198) Sur cette dernière date, cf. D'HAENENS, *Les invasions, op. cit.*, p. 54.

(199) Réunies et commentées par D'HAENENS, *op. cit.*, p. 16 et 25 : *Annales Fuldenses, Chronique de Réginon de Prüm, Annales Stabulenses*.

(200) *Annales Stabulenses, MGH, SS, t. XIII*, p. 42 et commentaire par Baïx, *Saint Remacle, op. cit.*, p. 11; les *Miracula Remacli* : [...] *protinus accepta Dominici confessoris gleba nostrique pii protectoris Remacli* L. II, 2.

(201) D'HAENENS, *Les invasions, op. cit.*, p. 132.

(202) *Ubi tunc nunnulla videbatur haberi quies hostium (Miracula Remacli, L. II, 1)*.

Stavelot et Malmedy sont incendiés et les moines ne reviendront qu'un peu avant Noël 882. Un séjour à Chooz leur permet d'attendre la réparation du toit des bâtiments monastiques.

Les reliques d'Aix-la-Chapelle qui, en raison du danger normand, avaient été confiées à la garde des moines de Stavelot, purent être restituées intactes. En remerciement⁽²⁰³⁾, par un acte du 13 novembre 882, Charles le Gros fit don à Stavelot de Blendef, dépendance de Louveigné, et leur restitua la chapelle de Bra⁽²⁰⁴⁾.

Au premier semestre de 885, les Normands rançonnent la Hesbaye et passent dans la vallée mosane. Ils marchent sur Prüm. Les moines de Stavelot se seraient alors une seconde fois enfuis⁽²⁰⁵⁾. Les *Miracula Remacli* racontent en détail la fuite devant l'envahisseur et permettent de suivre toutes leurs pérégrinations. Les moines trouvent abri dans les forteresses de Logne et de Chèvremont.

Un autre danger semble avoir menacé l'abbaye au X^e siècle : les Hongrois.

Ayant été destitué comme duc de Lotharingie, Conrad le Rouge attira les Hongrois dans la région, pour nuire à ses adversaires Brunon de Cologne et Regnier au Long Col. Les *Annales Stabulenses*⁽²⁰⁶⁾ rapportent : *Anno 954. Ungri populantur regiones Galliae [...] Anno 955. Victoria de Ungris*. Le 1^{er} juillet 960, l'évêque Eracle accorde aux moines de Stavelot-Malmedy

(203) [...] *pro quibusdam fratribus sibi commissis ex monasterio quod vocatur Stabulauis, qui ob Dei omnipotentis amorem nostramque fidelitatem pignora sanctorum a praedecessorum nostrorum prudentia Aquis recognita cum thesauro eiusdem fideliter reservaverunt et ad nos absque ulla diminutione detulerunt*. HR 41 et *Die Urkunden der deutschen Karolinger*, éd. KEHR (P.), t. II, 1937, n° 64 p. 106-108.

(204) P. Kehr met en doute l'authenticité de ce diplôme. Si une partie du document nécessite des réserves, les objections de P. Kehr sur le récit du sauvetage du trésor de reliques d'Aix-la-Chapelle ont moins de poids (Cf. FALKENSTEIN (L.), *Karl der Grosse und die Entstehung des Aachener Marienstiftes*, Paderborn-Munich-Vienne-Zürich, 1981 (*Quellen und Forschungen aus dem Gebiet der Geschichte*, nv. s., t. 3), p. 115 n. 357). Vu que les moines ont un établissement à Aix, dont la date de fondation est inconnue, on peut ne pas exclure que les reliques y aient pu être gardées, confiées aux bons soins des moines de Stavelot, car nulle part il n'est dit que celles-ci furent envoyées à Stavelot; elles pourraient aussi avoir accompagné les moines dans leurs pérégrinations pour échapper aux Normands. Les *Miracula Remacli* n'en parlent toutefois pas et le seul document sur ce sujet est le passage transcrit plus haut du diplôme de Charles le Gros. Manifestement à Stavelot (*Miracula Remacli*, L. II, c. 1), le souvenir de Charles III le Gros est attaché à la lutte contre les Normands.

(205) D'HAENENS, *Les invasions, op. cit.*, p. 54.

(206) *MGH, SS, t. XIII*, p. 42-43.

un emplacement pour construire un refuge à Liège⁽²⁰⁷⁾. La demande est motivée par les troubles de l'époque : *propter diversos regni hujus multiplicisque persecutionis eventus*. Cinq ans plus tôt la victoire d'Otton Ier sur les Hongrois au Lechfeld le jour de la Saint-Laurent, le 10 août 955, eut un retentissement considérable dans nos régions, ce qui prouve que le danger était bien réel⁽²⁰⁸⁾. Les Hongrois, en effet, étaient de redoutables cavaliers-pillards. À ces témoignages s'ajoute une mention d'une charte datée de 1007⁽²⁰⁹⁾, dont la véracité a été discutée mais qui nous paraît très plausible dans les faits rapportés : les Hongrois s'attaquent à Malmedy (Diocèse de Cologne) et épargnent le monastère de Stavelot dont on peut supposer, selon les *Miracula Remacli* (L. II, 19), qu'il était fortifié.

Bien sûr, comme beaucoup de textes hagiographiques médiévaux, les *Miracula Remacli* mériteraient une réédition critique. Il faut remonter à l'érudition des Bollandistes au XVIII^e siècle (1746) et à celle des éditeurs des *Monumenta* au XIX^e (1877) pour disposer d'une édition utilisable. L'investissement considérable en temps pour ce travail de réédition serait-il «rentable» d'un point de vue historique, ? Ou, comme l'écrivait le Père de Gaiffier d'un point de vue général pour les éditions critiques⁽²¹⁰⁾, se limiterait-elle à des broutilles linguistiques d'intérêt purement philologique ? Il nous semble qu'une réédition affinerait la détermination des strates successives de rédaction, sans compter qu'une recherche sérieuse de manuscrits,

(207) HR 79, cf. YERNAUX (J.), «Les propriétés de l'abbaye de Stavelot-Malmedy dans la ville de Liège», *Bulletin des bibliophiles liégeois*, t. XI, 1924, p. 205-206; HR 79 et GEORGE (Ph.), *Le culte des saints*, dans le catalogue de l'exposition *Saint-Martin, mémoire de Liège*, Liège, 1990, p. 97-98 : sur Saint-Remacle-en-Mont.

(208) Cf. la bibliographie indiquée plus loin à propos de la chapelle Saint-Laurent à Malmedy. Conrad mourut au Lechfeld. Les moines de Saint-Hubert fuient aussi à cause des Hongrois, cf. MÜLLER-KEHLEN (H.), *Die Ardennen im Frühmittelalter. Untersuchungen zum Königsgut in einem karolingischen Kernland*, Göttingen, 1973, p. 82 et cf. aussi PARISSÉ, *L'abbaye de Gorze*, p. 77.

(209) *Allato etiam nobis super hoc privilegio sanctissimi predecessoris nostri Cuniberti, cujus consilio et auxilio idem Malmundariense cenobium constructum est, et venerabilis memorie Evergeri, a quo idem monasterium, priore a Hungris combusto, renovatum in honore sancti Petri Apostoli consecratum est* (HR 94). Bibliographie dans D'HAENENS (A.), «Les incursions hongroises dans l'espace belge (954-955). Histoire ou historiographie», *Cahiers de civilisation médiévale*, t. IV, 1961, p. 424-425 et MÜLLER, *Die Ardennen*, op.cit., note 33 p. 82. Nous reprendrons cette discussion plus loin à propos de la chapelle Saint-Laurent à Malmedy mais sommes plutôt de l'avis des éditeurs, HR 94.

(210) DE GAIFFIER (B.), «Hagiographie et historiographie. Quelques aspects du problème», dans *Atti di Settimane di Studio del Centro italiano di Studi sull'alto medioevo*, Spolète, t. XVII, 1970, t. I, p. 139-166.

grâce aux méthodes modernes actuelles, apporterait peut-être de nouveaux éléments historiques, et des miracles inédits.

Quelle chance de pouvoir disposer de textes si révélateurs sur la vie quotidienne autour de l'an mil (IX^e-XI^e siècles), époque où l'information se fait plutôt rare. Les *Miracula Remacli* montrent non seulement la vie des moines dans leur abbaye mais aussi dans leurs contacts avec le monde extérieur. Ils donnent l'image d'un monastère enchâssé dans le siècle, image idéalisée sans doute par le biais du genre hagiographique, mais combien instructive sur les rapports humains. Les *Miracles* concernent aussi les gens du peuple, Joseph, Theodradus, Grimvara et les autres, ces petites gens si souvent absentes des sources historiques, ces faibles, ces pauvres dont Michel Mollat plaidait pour l'histoire⁽²¹¹⁾.

La mention répétée de l'utilisation de bœufs mérite d'être relevée⁽²¹²⁾. Le texte apporte ainsi quelques informations utiles pour mieux circonscrire dans l'espace et dans le temps les progrès techniques agricoles. D'un point de vue général, en effet, outre une triple amélioration de la traction au cours du XI^e siècle (meilleurs procédés d'attelage, collier d'épaule pour les chevaux, joug frontal pour les bœufs ainsi que, pour les uns comme pour les autres, la ferrure), le cheval se substitue au bœuf pour le labour dans certaines contrées mais pas avant le XII^e siècle⁽²¹³⁾.

À Marche l'oratoire construit est en bois⁽²¹⁴⁾.

Deux interventions royales sont rapportées : la caution royale est apportée au miracle de l'aveugle que veut absolument toucher Louis le Pieux (L. I, c. 5-7) et celle du sainteur que veut voir Lothaire II (L. I, c. 29); la référence biblique implicite de saint Thomas sondant les plaies du Christ n'est pas pour déplaire dans un pareil recueil.

Quant aux miracles proprement dits, ce ne sont pas les seuls opérés par saint Remacle : ses *Vitae* en rapportent d'autres et le *Triumphus sancti Remacli*, en 1071, sera l'apothéose de la «carrière thaumaturgique» du saint⁽²¹⁵⁾.

(211) MOLLAT (M.), *Études sur l'histoire de la pauvreté (Moyen Age-XVI^e siècle)*, 2 vol., Paris, 1974.

(212) L. I, 15, 26, 30; L. II, 51, 67.

(213) DUBY (G.), *L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval*, Paris, 2^e éd., 1977, t. I, p. 205-207.

(214) KURTH (G.), *Étude sur l'histoire religieuse de la Famenne*, Namur, 1899 et Catalogue de l'exposition *Marche-en-Famenne. Son passé et son avenir*, Marche, 1980, p. 43.

(215) Liège. *Autour de l'an mil*, op. cit., p. 80-92.

Reste la culture, au sens le plus large, dont nous pourrions parler davantage⁽²¹⁶⁾. Par son précieux manuscrit attribué à Stavelot, l'évangélaire de Notger du Musée Curtius pourrait, à lui seul, faire l'objet d'une étude complémentaire. C'est ce que nous nous proposons de faire ultérieurement⁽²¹⁷⁾.

(216) Nous avons déjà abordé la question (Bibliographie dans notre ouvrage *Reliques et arts précieux en pays mosan. Du haut Moyen Age à l'Epoque contemporaine*, Liège, 2002), plus particulièrement dans le cadre des relations qu'entretenait l'abbaye avec de nombreux établissements (*Les confraternités de l'abbaye de Stavelot-Malmedy, op. cit.*).

(217) Au terme de cet article, c'est pour nous un plaisir de remercier nos confrères de la Société des Bibliophiles liégeois qui, par leurs questions, ont attiré notre attention sur quelques particularités des textes hagiographiques qui a priori peuvent surprendre le non-initié et ont nécessité de notre part, lors de la mise par écrit, des explications supplémentaires. Enfin, comme toujours, M. Jean-Louis Kupper, Professeur à l'Université de Liège, nous a fait l'amitié d'une relecture critique attentive dont nous lui sommes particulièrement reconnaissant.